

# Concertation filière image

## Synthèse

---

### Rappel : objectifs génériques

- Concertation professionnelle en vue de préparer la prochaine convention CNC et les nouveaux règlements uniques pour 2017 (fonds de soutien à la création et à la production, soutien à l'exploitation art & essai, aide au programme, diffusion, éducation à l'image, accompagnement de la communauté professionnelle.)
- Réflexion sur les nouveaux axes de développement (industries techniques, jeux vidéo et nouveaux médias, nouveaux COM TV)
- Réflexion sur l'expertise, le portage et l'organisation opérationnelle.

### Sommaire

Synthèse du groupe « FICTION » .....	2
Synthèse du groupe « DOCUMENTAIRE» .....	7
Synthèse du groupe « ANIMATION ».....	10
NOUVEAUX MEDIAS .....	13
JEUX VIDEO .....	14
Synthèse du groupe « FILIERE » .....	15
AIDE AU PROGRAMME D'ACTIVITE DES STRUCTURES DE PRODUCTION.....	15
POSTPRODUCTION ET INDUSTRIES TECHNIQUES .....	18
CONTRAT D'OBJECTIFS ET DE MOYENS (COM) TV .....	20
Synthèse du groupe «PORTAGE ET MISE EN OEUVRE DES DISPOSITIFS».....	22
Synthèse du groupe « DIFFUSION » .....	25
Synthèse du groupe « EDUCATION A L'IMAGE ».....	27
Synthèse du groupe « EXPLOITATION» .....	30
Synthèse du groupe « RH/EMPLOI/FORMATION » .....	33
CONTRIBUTEURS .....	34
Annexe 1 : Retours du « Groupe Fiction ALPC» .....	38
Annexe 2 : Retours du SPFA .....	44
Annexe 3 : Retours de la SRF .....	46

## Synthèse du groupe « FICTION »

### Groupe animé par Catherine Rolland et Ludovic Géraudie

**La fiction** relève du cinéma (LM et CM), de la télévision (unitaire et séries), des nouveaux médias. Elle pose également la question des auteurs, de l'écriture, de l'émergence de la diversité, du développement, de l'après tournage, de sa diffusion, de la relation aux distributeurs, aux exploitants, etc.

Initier, développer et produire depuis la Région des œuvres ambitieuses dans le domaine de la fiction, qu'elles soient pour le cinéma ou pour la télévision, de courts ou de longs métrages peut devenir une des composantes importantes de la future politique d'intervention. En effet traditionnellement, la fiction se développe depuis Paris. Il s'agit ici d'inverser la tendance, de rendre possible l'émergence d'un tissu de sociétés capables d'initier des projets ambitieux dans ce domaine, de rayonner nationalement et internationalement, seules ou par le biais de coproductions ambitieuses. Il s'agit également d'avoir un bassin d'emploi de techniciens compétents formés.

### **1 LES AIDES EN AMONT DES TOURNAGES**

#### **• Les soutiens à l'écriture**

##### Court métrage (CM)

Il apparaît que les aides à l'écriture ne sont pas satisfaisantes lorsqu'elles sont uniquement financières. Il est donc proposé de rediriger l'enveloppe consacrée aux aides à l'écriture CM vers des dispositifs d'accompagnement plus développés en tenant compte des spécificités adaptées à un parcours d'auteur dans la durée. Il pourrait s'agir d'un bureau des auteurs avec des moyens et une personne dédiée sur chaque site dont la mission serait l'organisation de rendez-vous individuels avant le dépôt d'un dossier de demande de subvention, dans le but de favoriser des rencontres avec les acteurs de la profession. Par ailleurs, une aide juridique et administrative a été abordée. L'organisation du bureau et les missions restent à définir.

##### Long métrage (LM)

Dans le cadre spécifique des longs métrages, le groupe de travail préconise que les aides à l'écriture perdurent et puissent bénéficier aux auteurs régionaux et aux producteurs (de la région ou hors région) accompagnant un auteur régional. Dans ce cas, il conviendrait de trouver des modalités permettant de bénéficier grandement à l'auteur (contrats et versements de droits d'auteurs fléchés). L'éligibilité d'un projet avec la présence d'un co-auteur régional pourrait également être acceptée si le projet est à 50/50. Enfin, le besoin de distinguer les projets avancés présentation d'un scénario et les projets plus embryonnaires où seul un traitement suffirait a été évoqué.

Concernant l'audiovisuel, le groupe de travail a recommandé de ne pas mettre en place d'aide financière à l'écriture, mais d'envisager l'organisation d'une résidence dédiée à l'écriture (collective) de séries. Une telle initiative, en partenariat avec un ou plusieurs diffuseurs TV semble la piste la plus complexe à mettre en oeuvre mais aussi la plus fertile.

Enfin, la possibilité de proposer des aides à la mobilité a été évoquée. La question des critères et des montants d'intervention pour la Région reste ouverte.

- **Les dispositifs de soutien à l'émergence**

Pour compléter cette politique d'accompagnement spécifique, il a été proposé de développer **des dispositifs de soutien à l'émergence** :

- Accompagner la création de nouvelles résidences tout en soutenant celles existantes sur le territoire de la Nouvelle-Aquitaine, avec attribution de bourses. Cette proposition pourrait bénéficier du soutien du CNC qui a annoncé sa volonté d'y contribuer via le mécanisme du 1pour2euros.

- Lancer des appels à projets. Dans ce cadre, il devrait être possible de s'inspirer du concours de pitch et du concours de scénarios organisés annuellement lors du festival de Brive, pour mettre en place de nouveaux dispositifs de détection à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine. Plusieurs candidats par an pourraient être primés.

- Assurer une présence et une visibilité lors des festivals sur le territoire de la Nouvelle-Aquitaine. Chaque évènement doit être l'occasion d'organiser des rencontres professionnelles. La coordination de ces journées par représentants de chaque site de la Région est primordiale.

- **Les aides au développement (LM)**

Le groupe de travail préconise que les aides au développement soient attribuées :

- aux producteurs de la région, accompagnant tout auteur y compris étranger,
- aux coproducteurs régionaux délégués à l'origine du projet (nécessaire d'étudier le statut du coproducteur).

Les sociétés de production accompagnant des auteurs ayant déjà obtenu une aide à l'écriture pourraient prétendre à l'aide au développement, ce qui n'est pas possible actuellement. Dans ce cas, un même projet pourrait ainsi cumuler aide à l'écriture et aide au développement. Le montant maximal de l'aide au développement s'élèverait à 30 000 € (plafond maximal d'aide cumulée si l'auteur régional a déjà obtenu une aide à l'écriture).

Il conviendrait, par ailleurs, de définir les dépenses éligibles pour les aides au développement et d'interroger la mise en place d'aide à la réécriture.

## **2 LES AIDES POUR LE TOURNAGE : AIDES A LA PRODUCTION**

- **Court métrage (CM)**

Le groupe de travail préconise que les aides à la production pour le CM soient attribuées :

- aux sociétés de production régionales pour des films de court métrage tournés ou non en région,
- aux sociétés de production qui répondent à au moins 2 des critères suivants : auteur régional, production ayant une activité stable en région, tournage significatif en région, recours à l'emploi culturel, et aux prestataires techniques régionaux (vérifier les termes compatibles avec le RGECC).

Le plafond de l'aide pourrait être fixé à 40 000 €.

- **Long métrage (LM)**

Le groupe de travail préconise que les aides à la production pour le LM soient attribuées :

- sociétés de production françaises ayant le statut de producteur délégué ou de coproducteur délégué sous réserve de répondre aux critères d'éligibilité des projets (obtention de l'agrément du CNC, avoir obtenu l'Avance sur Recettes du CNC, ou un préachat TV ou un MG distributeur, ou éventuellement un investissement de Sofica). La question du coproducteur régional minoritaire est posée et il sera sans doute nécessaire de mieux préciser les critères d'éligibilité.

Le plafond de l'aide pourrait être fixé à 200 000 €. Toutefois, un débat a eu lieu au sein du groupe : Pour certains si le plafond d'aide au long métrage est à 200 000 € (220 000 € actuellement en ex-Aquitaine et 250 000 € en ex-Limousin) il est nécessaire d'augmenter le plafond court métrage à 50 000 € au lieu des 40 000 € proposés ci-dessus.

Certaines retombées sont demandées, en termes d'images de la Région et en termes d'emplois notamment. Cependant, le groupe de travail n'exige pas de retombées économiques. Ici encore, elles sont induites. Le groupe a considéré que la remise des comptes en fin de film devra mettre en lumière les retombées sur la filière en termes d'emploi ou de prestations techniques. Ce point reste le plus important pour permettre une plus grande reconnaissance de l'intérêt régional d'un soutien à la fiction auprès des élus et du grand public. Il pourrait être assorti des dépenses d'hébergement et de restauration même si certains membres du groupe proposent que ces dépenses ne soient pas prises en compte comme dépenses locales, puisqu'elles jouent en défaveur de l'emploi qualifié dans la filière régionale.

Enfin, le groupe a considéré la nécessité pour les productions aidées de favoriser les actions culturelles de la Région (diffusion en région, lien avec l'éducation à l'image, accès facilité aux films soutenus pour les gens du territoire).

- **Long métrage internationaux**

Le groupe de travail a considéré la nécessité de mettre en place une action nouvelle pour favoriser les productions régionales à l'international. Les bénéficiaires de ce nouveau dispositif seraient les producteurs ayant une activité stable en région. La question de la coproduction est posée notamment dans l'hypothèse d'un producteur régional délégué qui serait l'unique producteur français dans une coproduction internationale et dont le film pourrait obtenir l'aide au Cinémas du monde mais pas l'agrément du CNC.

En effet, le groupe du travail est parti du principe que le développement du tissu économique de la grande région est une priorité. Il conviendrait donc avant tout de développer des sociétés régionales pouvant avoir des ambitions internationales, une enveloppe pourrait ainsi être dédiée aux « Films sans frontière ». La demande de 800 000 € est faite par l'association « groupe fiction ALPC ».

- **Développement d'un fonds « filière »**

Une réflexion, initiée par l'association « groupe fiction », a été présentée sur la possibilité d'un abondement par Arte Cofinova du fonds régional qui bénéficierait du dispositif 1 pour 2 du CNC concernant les aides à la production et au développement pour des projets de LM pour le cinéma (Fiction et Documentaire). La question des LM d'animation est posée.

Il n'y aurait pas d'obligation de diffusion sur Arte, mais cette action renforcerait la ligne éditoriale de la chaîne. Elle permettrait de développer des projets très tôt et d'aider des productions que son fonds actuel ne permet pas d'accompagner.

Cette aide pourrait être remboursable (50% pour l'aide au développement et 80% pour l'aide à la production) et serait réservée aux auteurs et producteurs régionaux.

Attention toutefois aux débats que la mise en place d'un système d'avances remboursables peut faire naître au sein de l'institution régionale (Pourquoi des subventions régionales et des avances remboursables pour une grande chaîne ? Comment et sur quelle base fonctionnerait le 1 pour 2 ? Un dispositif uniquement en Nouvelle-Aquitaine ou dans toutes les régions ?...).

- **Fiction TV (90')**

Eligibilité des projets : avoir un diffuseur  
Retombées demandées : 160 % de la subvention  
Plafond : 100/150 000 €

- **Séries TV**

Le groupe de travail a suggéré de mettre en place une véritable stratégie car il s'agit d'un véritable levier économique, de formation professionnelle et de développement culturel (aller vers des séries de qualité).

Montants d'intervention : variables selon le format de la série  
6 à 12 x52'  
10X10'

La question d'appliquer une dégressivité des aides lorsqu'une série est aidée sur plusieurs saisons (cas de l'ex Aquitaine) est posée.

Il a également été proposé de créer des partenariats sur des résidences d'écriture avec le département « série » de la FEMIS et le festival de la fiction TV de La Rochelle, le FIPA.

Par ailleurs l'ensemble des membres du groupe de travail a relevé l'intérêt d'un COM audiovisuel intégrant des soutiens à la fiction CM et LM (téléfilms unitaires et séries télé inclus).

### **3 LE SOUTIEN APRES REALISATION**

Le groupe de travail a proposé la mise en place de nouveaux dispositifs de soutien après réalisation :

- **Aide après réalisation**

Les professionnels de la filière régionale (sociétés de production, associations, collectifs) pourraient bénéficier d'une aide pour les films non aidés précédemment sur présentation d'un premier montage ou d'un film finalisé. Il a été envisagé de créer un plafond distinct entre les films de 0 à 30', de 30 à 60' et les longs métrages. L'aide pourrait être astreinte à la production d'un DCP et/ou LTO par la société de production soutenue afin de faciliter les actions de diffusion de la Région (fabriqués en région et conservés par une cinémathèque). La question de l'enveloppe globale de cette aide et des montants d'intervention reste posée.

- **Prix de qualité**

Type de films : Courts et moyens métrages (projets émergents, autoproduits, films d'école).

Bénéficiaires : sociétés de production, auteur, collectifs locaux.

Mise en place d'un jury sur projection.

Inscrire ce prix dans une démarche de diffusion.

Montant à définir.

#### **4 LE SOUTIEN AUX FORMATIONS UNIVERSITAIRES AUX METIERS DE LA FICTION**

La notion de « contrat de filière » avec l'université figurant dans la note de cadrage en vue de la mise en place de la nouvelle convention avec le CNC devrait ouvrir la possibilité d'une aide financière ciblée vers des formations professionnelles aux métiers du cinéma qui constituent un atout territorial dans le développement de l'accueil de tournage de fictions (exemple : master assistant réalisateur à Poitiers, unique en France).

La région pourrait apporter un soutien actif à la promotion de ces formations et à l'insertion professionnelle de leurs diplômés (aide à la mobilité pour les stages, information et incitation des productions à recruter stagiaires et techniciens issus de ces formations...).

## Synthèse du groupe « DOCUMENTAIRE »

Groupe animé par Noémie Benayoun et Antoine Sébire

### **Principes directeurs :**

- Affirmation du soutien à la création.
- Dispositifs d'aides et d'accompagnement doivent être pensés dans leur articulation.

### **Objectifs prioritaires des dispositifs d'aide :**

- Favoriser l'émergence de nouveaux talents ;
- Favoriser la création d'œuvres à caractère innovant en soutenant des œuvres ambitieuses ;
- Contribuer à la consolidation du lien auteurs / producteurs ;
- Contribuer aux meilleures conditions d'emploi qualifié dans la filière, sachant que la majorité des auteurs et des structures de production établis dans la région œuvrent dans le champ du documentaire ;
- Favoriser la diffusion (TV, réseaux de salles, médiathèques) d'œuvres documentaires ;
- Renforcer les structures de production de la région.

### **Propositions du groupe documentaire :**

- Revaloriser le fonds d'aide dans sa globalité.
- Porter les montants consacrés au documentaire à 25% de l'enveloppe.
- Rehausser l'enveloppe dévouée aux aides à la conception.
- Inciter les Départements à accroître leur implication dans le documentaire.

## **1. Evolution des aides existantes et création de nouvelles aides :**

### **A. Propositions relatives aux aides existantes**

Les aides à la conception (écriture/développement) de documentaires de création :

- Redéfinition des critères d'éligibilité, encadrement des montants d'intervention (écriture : plancher 5 000 €/plafond 7 000 €/développement : 8 000/20 000 €).
- Les aides à l'écriture ne doivent pas être dévoyées en primes à l'écriture. Elles doivent pouvoir prendre en compte les projets embryonnaires. La permanence d'une étape d'audition pour les projets retenus à l'issue de la présélection doit permettre à l'auteur de clarifier les pistes qu'il souhaite développer.

Les aides à la production :

- Aide à la production de documentaire de création : redéfinition des critères d'éligibilité, encadrement des montants d'intervention (20/30 000€ pour 52' // 20/40 000 € pour plus de 52', 60 000 € pour les séries ?).
- Aide à la production de LM documentaire, montants d'intervention : plancher 50/ plafond 100 000 €.
- Aide à la production de CM documentaire, montants d'intervention : 15/30 ou 40 000 €.
- Les aides à la production sans télédiffuseur pourraient être basculées vers les lignes de l'aide à la production de CM ou de LM en fonction de la durée. L'expertise de ces dossiers relèverait néanmoins du comité d'experts spécifique au documentaire si ce dernier est mis en place (voir point B. 2.)
- L'aide à la production d'adaptations audiovisuelles de spectacle vivant pourrait être maintenue tout comme le magazine d'intérêt culturel dans le cadre du COM (interrogation sur une articulation avec le fonds de soutien). La question de leur expertise par le comité documentaire sur la base de leur ambition artistique est posée sans faire l'unanimité.

- Les aides à la conception / à la production de projets nouveaux médias font l'objet d'un groupe de travail spécifique.
- L'aide au programme est de grande importance pour les sociétés de production, notamment en ce qu'elle leur permet d'accompagner des projets en début d'écriture.

#### **B. Propositions de nouvelles aides**

##### Mise en place d'aides après réalisation :

- Eligibilité : sociétés de production régionales / sociétés de production extra régionales ayant signé un contrat avec un auteur de la région (proposition non unanime) / associations régionales dont l'activité principale est la production cinématographique et audiovisuelle ?
- Critères : ne pas avoir eu l'aide à la production de la Région / courts métrages (moins de 60') / plafond de financements en numéraire obtenus : 60 000 € / recours aux compétences régionales / pas de diffusion préalable / premier montage
- Montant d'intervention : 15/20 000 €

##### Renouer avec les aides à la mobilité à destination des auteurs et producteurs.

##### Propositions ne faisant pas l'objet d'un consensus au sein du groupe :

- Proposition de création d'une aide à la recherche documentaire (au documentaire de recherche) pour des projets sans télédiffuseur, d'une durée supérieure à 60', et ne répondant pas aux critères de l'agrément CNC.
- Proposition de création d'une aide à la conception de documentaire sonore.

#### **2. Propositions relatives à la mise en œuvre des dispositifs :**

- Comité documentaire : création d'un comité unique pour les aides à la conception documentaire cinéma et audiovisuel. Pour les aides à la production, mise en place d'un comité documentaire spécialisé avec deux collègues si besoin. Sanctuarisation des crédits consacrés au documentaire (de nature audiovisuelle ou cinématographique) en conséquence.
- Modalités de versement : 75/25% pour les aides au développement / 80/20% pour les aides à la production / 100% à la signature pour les aides à l'écriture. Il est nécessaire de réduire les délais de versement.
- Question de la coproduction déléguée : privilégier les coproductions majoritaires d'initiative régionale mais se réserver la possibilité d'accueillir des coproductions minoritaires par voie dérogatoire sur demande argumentée.

#### **3. Propositions relatives aux dispositifs d'accompagnement :**

Il est nécessaire de rehausser les moyens consacrés aux dispositifs d'accompagnement, notamment pour que les professionnels y aient accès sur l'ensemble du territoire.

##### A. Accompagnement des projets

Lieu de mise en réseau, d'orientation et de documentation, le bureau des auteurs peut proposer des consultations par des experts professionnels au service des auteurs de la région.

Un réseau de résidences complémentaires pourrait être développé à partir de l'existant sur l'ensemble de la région. Il est crucial que ces résidences soient assorties de bourses de création.



### B. Accompagnement des professionnels

Il est important que les professionnels régionaux disposent d'un centre de ressources, connecté aux associations et organisations professionnelles.

Le principe d'un soutien financier aux associations professionnelles régionales doit être défendu.

L'enjeu dans le domaine de la formation est de définir précisément les besoins des professionnels pour construire un plan de formation adapté, dont certaines étapes peuvent s'envisager dans une perspective de coopération interrégionale.

Imaginer une articulation cohérente de l'action régionale dans les différents festivals de la région, qui doivent devenir des lieux d'ancrage pour la communauté professionnelle régionale, par l'organisation de rencontres, ateliers, sessions de pitch,... L'accompagnement des professionnels passe aussi par l'organisation de journées professionnelles, de délégations dans des festivals régionaux, nationaux et internationaux.

### C. Propositions relatives à la diffusion des documentaires

#### Diffusion TV et autres plateformes

Les contrats d'objectifs et de moyens avec les diffuseurs (tv, web) sont un outil précieux au service du développement et de la structuration de la filière régionale. Il est nécessaire d'en renforcer le volet producteur, et de ne pas formater les œuvres produites dans ce cadre.

Intérêt pour un élargissement du COM à de potentiels nouveaux entrants dans un COM Nouvelle-Aquitaine : France 3, plateformes, télévisions locales, ...

Le (les) COM de la Région pourrai(en)t être le lieu d'une attention particulière à l'émergence (proposition d'organiser un rendez-vous annuel en association avec les masters documentaires d'Angoulême et Bordeaux). Par exemple, associer les diffuseurs et les producteurs régionaux pour choisir quelques projets d'anciens étudiants de ces formations afin de produire des premiers films (s'inspirer peut être du modèle Primavera à Lussas).

#### La diffusion culturelle

Le développement d'une politique de soutien à la diffusion de documentaires est un enjeu de première importance : il est nécessaire d'accompagner les œuvres documentaires auprès des publics sur les territoires. La question du maillage territorial est fondamentale pour construire un réseau de lieux sensibles au documentaire au plus près des territoires (départements) : salles de cinéma, festivals, médiathèques, lieux alternatifs. Si l'on souhaitait mettre en œuvre une mission de diffusion culturelle à l'échelle de la grande région, il serait indispensable de développer les moyens financiers et humains consentis et de soutenir les associations locales existantes qui travaillent à la diffusion des œuvres en commercial et non-commercial.

Le Mois du Film Documentaire est un programme important qui doit être développé sur l'ensemble de la région. La question de sa coordination à cette échelle se pose ainsi que son articulation avec les associations locales existantes.

### **Conclusion**

- Nécessaire prévisibilité des chiffrages : encadrement des montants d'intervention.
- Accélération des processus de décision et de paiement.
- Les aides à la production CM/LM documentaire, et les aides après réalisation devront être harmonisées avec les aides correspondantes dans le champ de la fiction.
- Certains sujets concernant le documentaire ont été traités dans d'autres groupes de travail.

## Synthèse du groupe « ANIMATION »

(Nouveaux médias et jeux vidéo)

Groupe animé par Annie Lavoix et Pascal Pérennès

### Contexte

En matière d'animation le paysage régional apparaît divers. Entre le pôle Magelis, 2<sup>ème</sup> pôle de production d'images animées du pays, sa trentaine de studio qui absorbent près de 40% de la fabrication d'animation en France, son bassin d'emplois, également pôle d'excellence artistique (un César LM animation trois années de suite) et des sociétés plus artisanales implantées sur le reste du territoire (Bordeaux, Périgueux, etc.) la différence n'est pas seulement de taille. Elle est aussi culturelle. Il est indispensable de prendre en considération cette diversité qui se doit de devenir un atout pour la Nouvelle-Aquitaine.

Sur le plan réglementaire, la filière cinéma et l'animation en particulier ont fait l'objet récemment de deux réformes importantes : la réforme du COSIP (l'apport d'argent public passe de 50 à 80 % pour les courts métrages y compris l'animation) et la réforme du crédit d'impôts (passé de 20 à 25% pour les producteurs délégués français et de 20 à 30% pour les prestataires travaillant pour des producteurs étrangers) dont le but est de relocaliser en France notamment la fabrication de l'animation en compensant partiellement l'impact des surcoûts.

Il importe donc :

- de stabiliser les aides régionales. Le niveau des aides est crucial pour l'avenir de la filière. D'autre part, du fait de la relocalisation en France, les coûts de production augmentent sensiblement,
- de trouver la juste articulation entre les aides des différentes collectivités, notamment entre celles de la Région et celle du Département de la Charente,
- d'avoir une attention particulière aux conditions de création/conception (en amont de la production) de ces œuvres spécifiques et pouvoir ainsi consolider un vivier d'auteurs/réalisateurs,
- de prendre en considération le développement de la communauté professionnelle régionale dans sa diversité,
- de soutenir la formation de manière importante. Les écoles françaises sont reconnues pour la qualité de leur enseignement mais une relocalisation massive de la fabrication de l'animation en France va générer une énorme demande de professionnels qualifiés. La formation initiale et la formation continue doivent être une des priorités de la Région,
- De répondre aux besoins en termes de techniciens et de professionnels en renforçant les actions en faveur de l'attractivité du territoire en anticipant, autant que faire se peut, le nombre de projets d'animation qui vont devoir être traités par des commissions dédiées compétentes sur des techniques spécifiques (2D, 3D, stopmotion, ...) et en fonction de l'orientation de diffusion des oeuvres (public familial, animation adulte, art et essai, etc.).

### Préconisations

#### **Aide à l'écriture**

Généraliser l'aide à l'écriture à tous les types de projets, longs et courts métrages, jeux vidéo et séries d'animation. Elle s'adresserait aux auteurs locaux. L'aide à l'écriture porte à la fois sur la narration et la recherche graphique. En effet, c'est une particularité de l'animation et du jeu vidéo que de faire intervenir des auteurs différents, spécifiques, nécessaires au projet de film. L'aide doit donc être attribuée aux deux auteurs (ce qui reviendrait à doubler les aides). Le plafond actuel de 4 000 € est considéré comme trop faible, **on s'orienterait vers 2 x 2 500 € / 2 X 3 500 €.**

Cette préconisation diffère des positions des groupes de travail sur le Documentaire et la Fiction qui proposent de remplacer les aides à l'écriture par des dispositifs d'accompagnement plus développés.

### **Maisons des auteurs, Bureaux des auteurs et Résidences d'auteurs**

**Le Bureau des Auteurs** pourrait avoir un rôle central de réception et d'analyse des projets pour ensuite orienter l'auteur vers des aides adaptées et personnalisées (résidences, formations qualifiantes, accompagnements, conseils juridiques, etc.). Ce BA pourrait se doubler d'un centre de ressources connecté aux associations et organisations professionnelles régionales et nationales.

- Créer des espaces de rencontres pour que des projets soient consultables au niveau de la Nouvelle-Aquitaine, des rendez-vous mensuels ou trimestriels entre producteurs et auteurs, des fiches de lecture (rédigées par les experts et/ou des professionnels/consultants) transmises également aux auteurs, des formations transversales autour de l'écriture destinées aux auteurs, étudiants, producteurs par exemple lors de festivals afin de rencontrer des professionnels d'autres régions.

Les résidences d'auteurs dont l'intérêt est souligné comme une aide complémentaire et essentielle en amont des autres aides. Il faudrait :

- Développer les maisons et les résidences d'auteurs, ouvertes à l'international, dont une dédiée au cinéma d'animation sur le territoire de la Nouvelle-Aquitaine (pluridisciplinarité des artistes, multiplicité géographique des résidents, mixité professionnels/étudiants),
- Attribuer des bourses de soutien pour les résidents qui n'existent pas aujourd'hui sur une durée définie (ex : 1 an renouvelable 1 fois),
- Offrir la possibilité de cumuler plusieurs aides (résidence, aide à l'écriture, formation, etc.).

### **L'aide au développement**

Il est important de rappeler que l'aide au développement en matière d'animation implique une dimension de « fabrication » peu présente en fiction et dans une moindre mesure en documentaire.

Maintenir l'aide au développement avec ou sans diffuseur pour les CM, LM et les STV (pilote) semble donc une nécessité. L'aide pourrait être attribuée au producteur délégué régional avec contrat d'auteur et aux producteurs extérieurs à la région ayant signé un contrat avec un auteur ou co-auteur de la région.

Une aide au développement renforcé a aussi été évoquée.

### **L'aide à la production**

Elle concerne (CM, LM, STV).

Les propositions des participants :

- L'annonce d'un soutien de la Région auprès de la société de production doit être rapide et chiffrée. Cela leur permet d'anticiper et de s'organiser (abandonner le projet, le reporter à l'année suivante, financement Dailly avec sa banque, etc.).

- L'aide à la production pour les LM et STV tiendra de l'avis artistique mais également d'un Ratio dépenses locales/soutien financier avec possiblement un plancher de 200 000 € et un plafond de 300 000 € par production. Peut-être faudra-t-il établir des critères et des montants d'intervention suivant un volume horaire afin de pouvoir intervenir efficacement sur l'ensemble du spectre (séries longues, séries courtes, programmes spéciaux, etc.).

- Harmoniser les versements des aides : premier versement de 75 %, solde 25 %, comme le pratique le CNC actuellement et si c'est en conformité avec le futur règlement financier de la Nouvelle-Aquitaine.

### **L'accompagnement et la formation**

**Les écoles de la filière image d'Angoulême :** Parmi les 11 écoles, citons : L'EMCA Ecole des Métiers du Cinéma d'Animation - 40 étudiants - vient d'ouvrir une formation

dédiée à la série d'animation. L'école vient de recruter Franck Prioux pour s'occuper de la formation continue, L'Atelier – (école privée) Formations en dessin, cinéma d'animation et concept art - 20 étudiants, L'ENJMIN (école du CNAM jeu vidéo), L'EESI École Européenne Supérieure de l'Image vouée plus particulièrement à l'enseignement de la bande dessinée à Angoulême et aux arts numériques à Poitiers se positionne sur la formation continue.

**Les écoles de Bordeaux :** L'ESMI École Supérieure des Métiers de l'Image (école privée) propose des formations sur le design, l'infographie, l'animation 3D, l'audiovisuel et la postproduction. L'ECV (école privée) propose des cursus dédiés aux métiers de l'animation 2D/3D, 30 étudiants sur 3 ans. L'ESTEI École Supérieure des Technologies Électronique, Informatique et Infographie – spécialisée dans les domaines de l'Infographie / Multimédia et de l'Informatique / Systèmes Embarqués propose de la 3D.

La double problématique de l'éditorialisation de la formation initiale pour les nouveaux entrants et la formation continue (métiers en tension) est soulevée.

L'enjeu dans le domaine de la formation, compétence historique des régions, est d'être en mesure de définir précisément les besoins des professionnels pour construire un plan de formation adapté, dont certaines étapes peuvent s'envisager dans une perspective de coopération interrégionale.

Propositions sont faites :

- de créer une synergie entre les écoles de Bordeaux et d'Angoulême.
- d'offrir des formations à l'échelle inter régionales. Un des avantages de regrouper plusieurs régions est de favoriser la circulation des professionnels.
- de trouver des formations spécifiques avec des fonds européens qui permettraient d'attirer les candidats.

Enfin, l'accompagnement des professionnels passe aussi par l'organisation de journées professionnelles, de délégations dans des festivals régionaux, nationaux et internationaux.

### **Attractivité du territoire**

La Direction régionale de l'économie est chargée de construire les grandes priorités économiques d'ici la fin de l'année et travaille sur un Schéma régional de développement économique, innovation, internationalisation incluant le volet «Attractivité du territoire ». La réflexion sur la formation a été élargie à celle sur l'attractivité du territoire. Le territoire doit pouvoir attirer des cadres, des seniors encadrants et également fixer ceux qui viennent pour une première réalisation.

- Cet accompagnement doit se traduire par des aides concrètes (comme l'aide à la création de compte en banque, recherche de logement, places en crèche, recherche d'emploi pour le conjoint, etc.), aide logistique, aide à la mobilité, à la formation continue, etc.

Certains membres du groupe de travail soulignent que le développement d'une politique de soutien à la diffusion des films d'animation est également un enjeu important : il est nécessaire d'accompagner les œuvres d'animation auprès des publics sur les territoires. La question du maillage territorial est fondamentale pour construire un réseau de lieux sensibles à l'animation au plus près des territoires (départements) de la Nouvelle-Aquitaine : salles de cinéma, festivals, médiathèques, lieux alternatifs, ...

## NOUVEAUX MEDIAS

Définition des Nouveaux médias : toute œuvre intégrant de l'image animée hors télé et tablettes, nouvelle forme d'écriture (transmédia, cross média), œuvre (œuvre principale) dont les composantes se répartissent simultanément sur différents supports, narrations interactives, etc. Les nouveaux médias sont en plein développement mais les entreprises qui perdurent ont une activité économique parallèle, celles qui se spécialisent uniquement sur le créneau « nouveaux médias » ne sont pas viables économiquement.

Les nouveaux médias n'en demeurent pas moins une composante nouvelle de la création contemporaine qui irrigue un ensemble de disciplines artistiques dont le cinéma et l'audiovisuel. C'est aussi et surtout un lieu d'innovation avec l'émergence de nouvelles technologies, interfaces, pratiques et usages.

### Proposition

Afin de ne pas isoler la Nouvelle-Aquitaine dans ce champ spécifique, il est proposé d'étendre le dispositif de soutien aux nouveaux médias existant en ex-Aquitaine à l'ensemble du territoire en le maintenant, dans un premier temps, sur les aides à la conception (écriture, développement). En fonction de l'évolution de cette filière spécifique, de sa structuration et en miroir de la consolidation par le CNC de ses aides nouveaux médias, la question d'une aide à la production régionale pourra être posée.

### Montants

L'aide régionale cumulée en matière de nouveaux médias s'élève à 120 000 € pour les deux ex régions Aquitaine et Poitou-Charentes (participation du CNC de 20 000 € inclus pour l'ex Aquitaine). Il est proposé de maintenir un montant de 120 000 € qui permettrait d'escompter un apport du CNC de 40 000 € (à négocier avec le CNC pour la future convention).

### Objectifs

- Soutenir l'innovation.
- Encourager la création de contenus innovants.
- Répondre à l'émergence d'une composante nouvelle de la création contemporaine.
- Accompagner les créateurs et la structuration d'une filière régionale.

### Modalités

- Création d'une commission spécifique Nouveaux médias constituée d'experts du genre présenté (fiction pour une web-série ou documentaire pour un Webdoc) et d'experts du milieu Nouveaux Médias.
- Redéfinir les critères de notion de diffuseur pour ce type de projet. Il s'agirait plus de considérer chaque projet au regard d'une stratégie de diffusion (exit les diffuseurs traditionnels).

Autre proposition transversale

- Mise en place d'un dispositif type *DICRÉAM* (dispositif d'aide pour la création artistique multimédia et numérique du CNC) à l'attention d'auteur(e)s qui sont souvent hors radar avec des dispositifs hybrides, des installations, etc.

## JEUX VIDEO

La Communication Cinéma européenne de décembre 2013 a exclu le jeu vidéo du champ des aides, il ne bénéficie donc plus du dispositif 1 € pour 2 € dans les conventions CNC/Région et a été placé sous le régime De Minimis (aide à l'entreprise de 200 000 € maximum sur 3 ans).

**Aujourd'hui, il existe une ligne forte Poitiers - Angoulême - Bordeaux - Pau - Biarritz qu'il faut développer.**

### Créer un Fonds de soutien spécifique hors enveloppe du fonds de soutien, porté par un service interne à la région (TIC ? DEV ECO ?)

La caractéristique du jeu vidéo est que cohabitent de grosses entreprises et de petits studios qui sont leurs propres éditeurs. La mortalité des studios de ce secteur est importante car le jeu vidéo est en perpétuelle évolution et les risques importants dans la distribution. Il faut se placer sur le marché international.

En France, il existe 285 studios dont 40 en Aquitaine, en Poitou-Charentes, c'est une dizaine de studios entre 40 et 60 salariés, pour 2M€ de CA. La Région Île de France veut créer un fonds au jeu vidéo avec une enveloppe de 2 M€.

Le jeu vidéo au CNC c'est :

- une aide à la création propriété intellectuelle
- une aide à la production (avance au marché, accès aux nouveaux produits device, - peu utilisée par les entreprises. Si le projet est patrimonial culturel, le candidat gagne des points
- un Crédit d'Impôts Jeu vidéo (20 % des coûts de production sont déductibles).

### Aide au développement (ou Pré-prod ou aide au « prototype ») 50 000 €

Cela représente 20 à 25 % du coût du jeu final (un segment intégral du jeu).

### Aide à la production (Fiche 9 ex Poitou-Charentes)

#### **Plafonnée à 150 000 €**

A élargir à la grande région.

### Aide à l'édition

Après le développement et l'investissement dans un jeu vidéo, **une aide à l'édition** permettrait de passer aux tests pour les sociétés qui ont développé leur jeu (aujourd'hui, le CNC réfléchit à l'évolution d'une aide à l'exploitation).

### Aide à l'installation et à la promotion

L'aide à l'installation est à perdurer (cf Magelis).

Aide directe auprès des studios pour qu'ils soient présents sur les grands salons GDC (Games Developer Conferences) à San Francisco, Games Co à Genève, Casual, etc. (stands, déplacements).

## Synthèse du groupe « FILIERE »

Aide au programme, Postproduction, COM TV

Groupe animé par Pierre Da Silva

### AIDE AU PROGRAMME D'ACTIVITE DES STRUCTURES DE PRODUCTION

#### Contexte

Ce dispositif qui permet d'aider directement les sociétés sur la base d'un programme d'activité annuel, constitué de 3 volets (éditorial, promotion et stratégie), existe depuis 2011 en ex Aquitaine avec une enveloppe de 200 000 € en 2016. Depuis 2015, l'ex-territoire Limousin a mis en place un dispositif similaire établi sur le modèle de l'ex-Aquitaine (avec une enveloppe de 70 à 80 000 €).

#### Principes directeurs

- Le maintien de cette aide doit participer d'une stratégie territoriale dont l'ambition est de renforcer l'écosystème régional.
- Etendre ce dispositif à l'ensemble du territoire dès 2017.
- Augmenter sa dotation budgétaire pour couvrir la Nouvelle-Aquitaine et répondre à l'augmentation du nombre de sociétés concernées.

#### Objectifs prioritaires

Il convient de les redéfinir :

- Venir en aide aux acteurs régionaux déjà présents ?
- Attirer de nouveaux acteurs ?

Les deux objectifs semblent importants même si certains acteurs de la filière, présents sur le territoire, soulignent la nécessité de consolider « l'existant » avant d'attirer du « nouveau ».

- Aide à la structuration ou accompagnement sur la durée ?

#### Propositions du groupe filière

#### Equité territoriale :

Cette notion d'un juste équilibre territorial (il conviendrait par ailleurs de bien le définir) peut être portée par les commissions et les services. Elle pourrait être inscrite dans le préambule mais ne peut faire l'objet de contraintes réglementaires (sous forme de quotas par exemple liés aux anciennes frontières administratives).

#### Eligibilité :

- Réserver les aides aux sociétés qui font de la production déléguée (qui ont la responsabilité juridique et financière des films). Conséquence : cela pourrait exclure les sociétés qui ne font que de la prestation.
- Proposer que le critère d'éligibilité soit la présence du siège social en Région en priorité. Si la structure qui postule ne dispose que d'un bureau d'activité, elle ne pourrait être aidée qu'une seule fois, pour accompagner le transfert du siège social, par exemple.
- Même principe pour les associations : elles peuvent prétendre à l'aide une seule fois, pour accompagner le changement de statut.
- Obligation d'avoir une activité permanente.
- La mise en place d'un système de points comme condition pour pouvoir déposer un dossier (ce qui ne présage en rien de sa sélection) ne fait pas consensus.
- Pas de consensus également sur le nombre de sessions annuelles, 1 ou 2. Deux sessions annuelles seraient plus en adéquation avec l'activité des sociétés de production. Une seule session annuelle permettrait néanmoins une visibilité plus globale des candidats et davantage de précision en termes de ventilation budgétaire.

### **Expertise :**

Qui doit porter ce dispositif ? Les services de la Région ? L'Agence ? La co-instruction telle qu'elle se pratiquait en ex Aquitaine est-elle pertinente ?

La présence d'un comité d'experts est-elle obligatoire ? Et quels profils d'experts ?

A ces questions pas de consensus trouvé au sein du groupe.

Certains inclinent en faveur d'une instruction par les services sans recours à des experts extérieurs comme cela se pratiquait en ex Limousin.

D'autres en faveur d'un comité d'experts « indépendant », sans interférence des services.

Une solution de compromis, donc non unanime, serait de faire un comité mixte qui mélange experts extérieurs et services compétents de la Région (dév-éco par exemple).

Si la solution d'un comité d'experts est retenue, il conviendrait de passer de 3 à 5 membres. En ce qui concerne les profils des experts : ils devront être extérieurs à la Région, compétents et expérimentés sur l'ensemble des champs esthétiques : documentaire, fiction, animation.

Le maintien des deux cycles (une présélection et une audition pour les dossiers retenus au deuxième tour) semble se dégager le plus majoritairement.

Tout comme le fait de maintenir un chiffrage distinct du temps de l'expertise.

La question des motivations d'un refus est posée tout comme celle de sa transmission (à l'oral ou par écrit).

### **Montant de l'aide :**

Pas de consensus sur cette question. Certains réclament un plafond à 20 000 €, d'autres à 50 000 €. Aujourd'hui l'aide est contenue dans un éventail de 15 000 € à 30 000 €. Une majorité se dégage pour proposer un montant modulable entre 20 000 € et 35 000 € qui prendrait en considération le ou les champs d'activité de la structure : LM, Doc animation...

Certain proposent de mettre en place un montant fixe pour tous, modulable en fonction de certaines bonifications, sans que cette option emporte une adhésion unanime.

### **Les bonifications :**

- si certains films de l'axe 1 sont portés par des auteurs régionaux dont c'est le premier film (ou le deuxième film), il pourrait y avoir une bonification.

- Retour au bonus mutualiste notamment si ça permet de pérenniser un emploi.

- Instauration d'un bonus « transmission d'expérience » si les sociétés aidées s'engagent à prendre des apprentis (proposition du groupe fiction) ou « immersion professionnelle » (proposition de l'association NR Prod).

### **Budget :**

Afin d'étendre le dispositif au nouveau territoire, il est préconisé de le doter d'une enveloppe annuelle de 400 à 600 000 €.

Les professionnels insistent pour que cette augmentation n'impacte pas le fonds de soutien à la production.

Envisager avec la direction du développement économique si une contribution est possible sur certains volets de l'aide au programme ?

Idem avec la direction de la jeunesse si les sociétés aidées acceptent de recruter des stagiaires, des apprentis issus de la diversité en lien avec les associations locales œuvrant dans le champ de l'action culturelle.

### **Les trois axes :**

Si le maintien du programme éditorial (axe 1 du dispositif) fait l'unanimité, le rendre obligatoire est loin de faire consensus. En ce qui concerne les axes 2 (promotion de la structure) et 3 (stratégie de développement) la question de leur possible fusion se pose. Une majorité semble se dégager pour la fusion, néanmoins cela priverait les sociétés d'une combinaison qui, si elle n'est pas souvent utilisée, peut correspondre à la réalité de leurs besoins dans une période donnée de leur évolution.



Le dispositif serait en conséquence simplifié : les candidats devront déployer deux axes dans leur programme d'activité : un programme éditorial (avec 2 à 5 projets en phase d'amorçage) et une stratégie de développement qui prendrait en considération la promotion de la structure, la diffusion et la valorisation du catalogue et le recours à la formation professionnelle ou à des services de conseils extérieurs.

**Rotation/répartition des aides :**

Que répondre lorsque la critique porte sur le fait que « ce sont toujours les mêmes qui sont aidés » même si depuis la mise en place du dispositif, il y a chaque année des nouveaux entrants ? Doit-on s'interroger sur le modèle économique d'une société qui dépend d'un soutien économique de la collectivité 3 ou 4 années de suite ?

Ces questions posées, un consensus semble se dégager afin d'assurer une plus grande rotation des aides. Plusieurs pistes sont envisagées :

Déterminer des critères ne permettant pas le cumul d'une année sur l'autre (l'aide serait accordée pour une durée de 2 ans minimum, par exemple).

Proposer que l'aide au programme puisse être cumulable 2 années de suite mais pas trois.

La proposition qui se dégage de façon majoritaire est celle qui consiste à autoriser un cumul sur deux ans, une « jachère » la troisième année, puis des compteurs remis à zéro.

Consensus pour que les compteurs soient à zéro dès l'année prochaine.

## POSTPRODUCTION ET INDUSTRIES TECHNIQUES

### **Rappel des objectifs du groupe de travail**

- Etat des lieux des prestations et des compétences en Région
- Quels sont les enjeux du développement de cette industrie ?
- Formuler des préconisations pour développer les industries techniques en articulation avec l'ensemble du secteur cinématographique et audiovisuelle régional.

### **Définition**

Qu'est-ce que la postproduction ?

C'est l'étape de la fabrication d'un film qui suit le tournage et comprend les phases de : montage image, bruitage, postsynchronisation, montage son, doublage, mixage, effets spéciaux, étalonnage de l'image (correction des couleurs, lumières, contrastes etc.) ainsi que les finitions et la fabrication des fichiers pour la diffusion.

Aujourd'hui la postproduction est essentiellement numérique comme l'ensemble de la fabrication d'un film.

### **Etat des lieux**

Existence d'un tissu de prestataires et professionnels établis, en capacité de prendre en charge la postproduction de documentaires audiovisuels et de courts métrages.

Une montée en puissance des équipements et compétences doit être soulignée depuis quelques années, impulsée en partie via la politique de soutien à la production de la Région par effet mécanique : plus de films « fabriqués » localement augmentant la demande pour ce type de prestations.

Aujourd'hui en Région, il est possible de fabriquer et post-produire à 100% un film de type documentaire TV, ou court métrage mais pas encore d'apporter toutes les solutions pour le cinéma et tout particulièrement les longs métrages de fiction. Sur ce dernier point c'est notamment le cas pour le mixage 5.1 en auditorium agréé Dolby et pour l'étalonnage image en condition de projection cinéma.

### **Enjeux**

Les enjeux du développement de la postproduction en Région sont :

- Pouvoir fabriquer entièrement un film en région,
- Se soustraire à l'hyper centralisation parisienne,
- Développer l'emploi,
- Renforcer la formation.

### **Enjeu économique**

Si le nombre de productions se multiplie en Région et que la postproduction est faite sur le territoire, l'emploi peut être assuré pour le vivier de professionnels - monteurs, étalonneurs, animateurs 2D et 3D, mixeurs, techniciens, assistants, directeurs de postproduction, responsables d'effets spéciaux - qui ont démontré leurs compétences et savoir-faire et qui enrichissent la filière en région.

### **Enjeu de formation**

Les enjeux de la formation sont considérables et en particulier ceux qui concernent la formation continue. Beaucoup de formations initiales sont proposées dans la Région (universités, écoles, master, BTS, etc.) mais la mise à jour des savoirs et les apprentissages plus spécifiques (liés aux évolutions technologiques) ne sont quasiment pas dispensés localement, d'où l'obligation de se rendre à Paris.

### **Identification des besoins**

#### **La formation continue :**

Ce n'est pas au niveau de la formation initiale que se situent les besoins : il existe des structures de formation en Région pour la postproduction dans lesquelles interviennent

d'ailleurs certains des professionnels présents dans le groupe de travail. Ils estiment qu'il y a peut-être plus de jeunes formés que l'écosystème aquitain ne peut en faire travailler. Les besoins se situent davantage au niveau de la formation continue. Les professionnels sont bien formés, les compétences sont là. Mais l'évolution des moyens techniques requiert de nombreuses mises à niveau. Toutes les formations se déroulent en région parisienne, sur plusieurs jours, ce qui pose problème aux professionnels qui veulent se former, chefs d'entreprise ou indépendants.

#### La nature des équipements :

Pour monter en gamme et être en capacité de répondre aux besoins de postproduction cinéma, il manque un outil d'envergure adapté pour le son et l'image : salle et équipements pour étalonnage en projection 2 ou 4K, bruitage, mixage, auditorium agréé, serveur, fibre optique...

#### Les moyens financiers :

L'investissement correspondant à l'équipement de postproduction cinéma (Salle d'étalonnage et auditorium 5.1 homologué Dolby) : aucune enveloppe ne peut être définie, mais elle est hors de portée pour les entreprises présentes. La nécessité d'un gros investisseur, avec une large assise financière, semble évidente, dès lors que les professionnels présents ne peuvent porter l'investissement. Leur intérêt est toutefois de participer à cet éventuel projet, et d'y apporter leurs compétences respectives.

Pour les besoins d'investissements à court et moyen termes, une présentation des aides spécifiques du CNC, a été faite, à Bordeaux, en présence des professionnels par les chargés de mission du CNC.

#### **Préconisations**

- Mise en place d'une aide spécifique aux industries techniques (sur le modèle de celle du CNC, complémentaire et articulée avec ses services instructeurs). Elle devra être portée par un service Région compétent, notamment sur l'encadrement juridique de ces aides (TIC, dév-éco).
- Mise en place d'un dispositif de soutien après tournage pour les œuvres, avec ventilation des dépenses en région que ce soit en recours à des prestations ou en embauches contractualisées (proposition qui rejoint celles du groupe « fiction » et du groupe « documentaire »).
- Continuer à prendre en considération la postproduction dans les critères d'aides sélectives aux œuvres et aux programmes de sociétés.
- Initier un référencement des professionnels techniciens et prestataires spécialisés
- Accompagner les professionnels-techniciens du secteur dans leur volonté de regroupement.
- Encourager la mutualisation des compétences et des ressources.
- Susciter les rapprochements entre acteurs professionnels et institutions relevant des secteurs concernés (TIC, développement économique,...).
- Organisation d'une journée professionnelle qui rassemblerait les professionnels concernés, dans l'objectif d'identifier les besoins en formation, de partager l'information, de nourrir une réflexion.
- Lancement d'une étude sur le domaine.
- Organisation d'un plan de formation.

## CONTRAT D'OBJECTIFS ET DE MOYENS (COM) TV

### **Etat des lieux**

Le Contrat d'Objectifs et de Moyens (COM) entre la Région ex Aquitaine et la chaîne locale TV7 a été signé en 2011 pour 3 ans, puis reconduit pour la période 2014-2017. Il établit des obligations de service public télévisuel pour TV7, et notamment :

- d'offrir au public de la chaîne de nouveaux contenus audiovisuels ;
- de positionner TV7 comme un interlocuteur à part entière de la production audiovisuelle en région ;
- d'offrir une nouvelle fenêtre de diffusion à celle-ci, dans un contexte où les perspectives de partenariat avec les chaînes publiques s'essouffent.

Il convient ainsi de souligner que le « **volet producteurs** » est individualisé au sein de ce contrat et de ses programmes annuels par :

- la définition d'objectifs et axes de travail, avec le lancement d'appels à projets pour différents genres et formats (DOC et CM)
- une enveloppe annuelle spécifique destinée au préachat d'œuvres avec un apport en numéraire et en industrie.

Depuis la mise en place de ce volet, la chaîne s'est ainsi engagée sur plus de 40 projets : préachat de courts métrages (fictions et documentaires) et de grands formats documentaires, conventions d'écriture de documentaires, ... pour les montants suivants :

Numéraire apporté par la chaîne : 379 925 €

Abondement au titre du fonds de soutien régional : 882 000 €

Abondement du CNC via le COSIP : 304 000 €

Soit un total de 1 565 925 €, entre 2011 et 2016 au bénéfice exclusif de la filière régionale.

Le groupe est unanime à souligner l'effet levier que ce dispositif particulier, en complément de l'aide au programme et du fonds de soutien a eu sur le développement de la filière régionale. Certaines sociétés qui ne travaillaient que sur le format documentaire ont pu ainsi développer leur premier projet de fiction via le COM avec TV7.

### **Avenir du COM**

Le COM TV7 se terminera en juin 2017. Afin d'envisager l'avenir, il a été évoqué la nécessité de discussions avec TV7, avec les autres diffuseurs locaux potentiels et de prendre en considération France 3 Région, voire d'autres diffuseurs nationaux ou internationaux (plus particulièrement la chaîne publique EITB, Euskal Irrati Telebistad).

Le CNC a annoncé sa volonté d'accompagner en 2017 les collectivités territoriales qui mettraient en place des COM avec les TV locales. Rien n'a été précisé en ce qui concerne les modalités d'accompagnement : abondement financier sur le principe du 1 pour 2 ? Montant forfaitaire ?

Un cahier des charges est à établir pour le futur. Le but est de poursuivre mais d'y apporter quelque chose de nouveau. La question de l'enveloppe consacrée actuellement à la production régionale en préachat, convention écriture et magazine TV d'intérêt culturel est jugée insuffisante (97 000 €) au vu de l'enveloppe globale allouée par la Région à la chaîne qui s'élève à 1 000 000 €.

Des interrogations subsistent :

- Est-ce qu'il y aura 1 seul ou plusieurs COM ?
- Si plusieurs COM, y aura-t-il autant de volets producteurs ?

### **Préconisations**

- Elargir les appels à projets du COM actuel avec TV7 à l'ensemble du territoire.

- Envisager l'augmentation de l'enveloppe du volet producteur afin de prendre en considération le nouveau territoire et l'augmentation du nombre de sociétés concernées.
- Entamer les négociations avec le CNC pour déterminer le montant de son abondement en 2017.
- La question de maintenir une expertise et une sélectivité des projets pouvant garantir une automaticité avec le fonds de soutien est posée sans faire l'unanimité.
- Nécessité d'avoir un véritable chargé de programme expérimenté au sein de la chaîne afin de suivre les projets et faire l'interface avec le CNC et les producteurs
- A long terme la question de la diffusion est posée. La diffusion TV étant considérée comme un modèle en déclin. Proposition est faite d'une plateforme régionale de diffusion, éditorialisée et pouvant générer du COSIP. La question du portage d'une telle initiative (par une structure privée ?) est posée.

## **Synthèse du groupe «PORTAGE ET MISE EN OEUVRE DES DISPOSITIFS»**

**Groupe animé par Elisabeth Douzille**

### ➤ **Objectifs du groupe de travail**

Les trois anciennes Régions Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes ont défini dans des règlements d'interventions et règlements intérieurs leurs propres modalités de portage et de mise en œuvre des dispositifs de soutien au cinéma et à l'audiovisuel. Ces modalités s'avèrent assez différentes, notamment en ce qui concerne le degré de délégation de la Région à des organismes extérieurs : l'ancienne Région Aquitaine a délégué le portage d'un certain nombre de dispositifs à l'Agence ECLA, tandis que les anciennes Régions Limousin et Poitou-Charentes gèrent la plupart de ces dispositifs en direct.

Le groupe 5 avait donc pour objectif de proposer, à partir de l'existant, de nouvelles modalités de portage et de mise en œuvre des différentes actions contenues dans la future convention avec le CNC, en creusant en particulier trois problématiques :

- Les modalités de portage des actions contenues dans la future convention avec le CNC, et l'articulation de la Région avec les départements.
- L'organisation territoriale.
- La transparence et l'efficacité du fonds de soutien.

### ➤ **Synthèse des propositions du groupe**

#### **Sur les modalités de portage de tout ou partie de la convention CNC**

Le modèle ex aquitain de délégation d'une partie des dispositifs cinéma à une Agence est retenu par le groupe, du fait de sa souplesse et de sa réactivité. Le groupe s'est exprimé clairement en faveur d'une Agence exclusivement dédiée au cinéma, mais au vu de l'arbitrage rendu en juin sur la création d'une Agence unique livre et cinéma, le groupe insiste sur la nécessité de doter cette Agence d'un département cinéma fort, et de mettre davantage en valeur les synergies entre les deux secteurs (sur les résidences d'auteurs notamment).

Concernant le fonds de soutien, le groupe soutient clairement un portage par une structure externalisée pour l'instruction technique et l'organisation des comités, la gestion en interne à la Région étant jugée trop lourde.

En revanche, la gestion administrative et le versement des subventions doivent être conservés par la Région en interne (l'option d'un versement des subventions par l'Agence a été écartée). La répartition des tâches entre la Région et l'Agence doit être plus clairement délimitée, et un véritable lien de confiance créé. Les professionnels demandent à être davantage associés à la gouvernance de l'Agence.

Plusieurs départements de la Nouvelle-Aquitaine disposent de fonds de soutien propres. Un portage par l'Agence pour le compte des départements (comme c'est déjà le cas pour le Lot-et-Garonne et Les Landes) est la solution la plus simple, et demandée par les professionnels, mais elle est conditionnée à la volonté des départements. Par exemple, le département de la Dordogne subordonne son entrée dans ce dispositif à son adhésion à la ligne éditoriale du fonds de soutien de la Région, et à l'assurance de la transparence des comités. En revanche, la mise en place d'un comité de chiffrage commun Région/départements est un modèle qui ne fait pas l'unanimité. Un travail spécifique est donc à mener avec les départements à la rentrée afin de sécuriser ces différents points.

Il est également jugé pertinent de confier à l'Agence l'accueil des tournages, dans une fonction de coordination d'un ensemble de BAT répartis sur le territoire (BAT départementaux notamment). A ce titre la région apporte son soutien aux BAT régionaux et à certains BAT départementaux (BAT 47, CinéPassion en Périgord, ...). Certains font remarquer que des disparités de soutien existent et qu'une harmonisation du soutien régional serait la bienvenue.

Enfin, il est proposé que l'Agence coordonne également la diffusion des films soutenus ou produits en Région, en articulation forte avec les réseaux d'exploitants (comme c'est déjà le cas pour le Mois du film documentaire). La question d'une articulation avec les structures de diffusion non-commerciale, notamment les associations, est posée.

Par ailleurs, le groupe propose de réfléchir à une politique en faveur du patrimoine cinématographique à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine, en travaillant avec les forces en présence (Cinémathèque du Limousin, Fonds audiovisuel de Recherche, Traffic Image).

### **Sur l'organisation territoriale**

Le groupe estime qu'il est indispensable que l'Agence ait des relais territoriaux sur les deux anciennes Régions concernant trois fonctions :

- l'accompagnement des producteurs et des auteurs
- l'accueil des tournages
- la diffusion et l'éducation à l'image.

En ce qui concerne les interlocuteurs administratifs (Région), le groupe est en faveur d'une répartition sur les trois sites de la Région. Le groupe est partagé sur la question de la possibilité de spécialiser les sites en fonction des esthétiques (en matière de gestion de dossiers), certains craignant qu'une spécialisation de la gestion entraîne une spécialisation des écosystèmes.

Par ailleurs, est ressortie clairement des débats la nécessité pour la Région d'avoir une véritable stratégie territoriale, notamment en matière d'accueil de tournages. En effet, le groupe souligne un risque de concentration des tournages sur les territoires déjà attractifs et une désertification des territoires sans atout particulier (pas de fonds départemental, accessibilité réduite, décors non spécifiques) si le fonds de soutien régional n'a pas de volet territorial. Une réflexion sur la question territoriale est donc nécessaire, afin d'arbitrer sur des propositions telles que la sanctuarisation d'enveloppes sur des territoires ou l'instauration d'un système de bonus pour les territoires sous-dotés.

### **Sur la transparence et l'efficacité du fonds de soutien**

La fusion des trois anciens fonds en un seul oblige à revoir entièrement les procédures pour les adapter au changement d'échelle numérique et territoriale, et les rendre plus transparentes et plus efficaces.

Des adaptations seront nécessaires pour réguler le nombre de dossiers par comité :

- réguler le nombre de dossiers par des critères d'éligibilité pas trop ouverts, mais sans numerus clausus.
- spécialiser davantage les comités : comités par genre, et au sein des genres, par type d'aides (écriture et développement/production).
- généraliser les pré-sélections.
- conserver les auditions, mais de manière non systématique.

Des propositions ont été faites afin d'accroître l'efficacité du fonds vis-à-vis des professionnels :

- passer le plus vite possible à une procédure dématérialisée,
- informer plus rapidement les professionnels du résultat des auditions,
- travailler sur le calendrier de la procédure afin de coller au plus près des dates de Commission permanente (et si possible augmenter le nombre de CP).

Enfin, il paraît nécessaire d'adopter un règlement intérieur des comités d'experts garantissant leur transparence. Des propositions ont été faites en ce sens :

- comités d'au moins 5 experts (proposition majoritaire mais pas unanime). La présence de professionnels locaux est posée sans emporter d'adhésion,
- consultation des professionnels (interrogation quant à la faisabilité de cette proposition. Quels professionnels ? comment ? dans quel délais?),
- publication de la liste des experts,
- mandat de 2 ans non renouvelable,
- sièges d'observateurs des associations de professionnels dans les comités (proposition non unanime),
- rémunération des experts,
- comités réunis en Région et non à Paris (position unanime hormis Agence Ecla),
- critères de sélection clarifiés.

Concernant les relations entre la Région et l'Agence, les rôles de chacun dans le processus devront être mieux définis (procédures écrites), et les documents consignants les avis des experts et qui conditionnent les retours faits aux professionnels doivent monter en qualité.



## Synthèse du groupe « DIFFUSION »

Groupe animé par Pascal Pérennès

### **Objectifs du groupe :**

- Déterminer les actions de diffusions les plus à même de donner la meilleure visibilité aux œuvres soutenues tout en assurant un juste maillage du territoire.
- Déterminer le portage le plus approprié pour ces missions
- Poser la question de la diffusion de tous les films produits et/ou réalisés à partir du territoire régional et non pas seulement ceux soutenus par l'attribution d'une subvention régionale.
- Prendre en considération la diffusion tout au long de l'année dans les lieux alternatifs : médiathèques, ciné-clubs, centres culturels, universités, etc., en particulier pour les courts et moyens métrages ainsi que les documentaires.

### **La diffusion des films soutenus**

Distinction de deux types d'actions :

- Les avant-premières et l'accompagnement des films en festival.
- Les actions de diffusion au long cours et au plus profond des territoires, relevant à la fois de la sortie commerciale et de l'action culturelle.

La première catégorie contient des enjeux de communication et de promotion important et concernant le plus souvent des projections uniques, en présence des équipes de films. Mais il apparaît tout aussi nécessaire de considérer les avant-premières comme les premières projections en région, le lancement d'un accompagnement.

Lieux culturels par excellence, les festivals sont le creuset d'une valorisation et d'un temps spécifique donné aux rencontres public/équipe. Enfin, les lieux alternatifs sont aussi des lieux précieux de diffusion, de diversification des programmeurs et des publics, de médiation. Cet éventail relève de l'accompagnement culturel.

La deuxième catégorie relève, à la fois, de l'exposition commerciale des films (notamment pour les longs métrages de cinéma) et aussi de l'action culturelle lorsqu'elle s'accompagne de la rencontre entre les équipes artistiques et le public ou d'actions de médiations et ce, quel que soit le genre et le format.

### **Portage**

S'il apparaît cohérent que le premier type d'action soit porté par l'Agence en charge du cinéma pour la Région, un consensus se dégage sur l'idée que les réseaux d'exploitants sont les plus à même d'assurer une diffusion la plus large possible des films soutenus, assurant ainsi une couverture étendue du territoire dans une proximité avec les publics, en particulier en milieu rural.

### **Préconisations**

#### Sur les films soutenus, LM de cinéma

- Développer les rencontres entre les équipes de films et les exploitants (visites de tournage),
- Construire avec le producteur et le distributeur des outils de communication les plus pertinents (courts documentaires sur les tournages, portraits de professionnels, expositions,...),
- Co-construire avec le distributeur des pré-visionnements en amont de la sortie des films, au plus près des territoires,
- Elaborer avec le distributeur un véritable plan de sortie du film irriguant le réseau des salles (tournées des équipes, avant-premières) en liaison avec les ententes de programmation.
- Développer le travail avec les festivals de la région et hors région (rayonnement national et international des films), ainsi que les manifestations, réseaux de

lecture publique et lieux alternatifs (quel que soit le genre et a fortiori pour les CM et documentaires).

- poursuivre le travail d'accompagnement des diverses structures de diffusion.

#### Renforcer le travail de diffusion culturelle afin de soutenir la diversité de programmation par :

- Un partenariat actif avec l'ADRC – association pour le développement régional du cinéma – par une offre régulière de films de patrimoine,
- Un soutien au court métrage par le biais de dispositifs d'avant-programmes (Radi, Clap...,
- Un accompagnement des films A&E par des circulations de copie et des rencontres avec les équipes de film,
- Le développement des partenariats avec les réseaux professionnels en région pour mutualiser certaines actions de diffusion (déploiement des visionnements, négociation des droits sur les courts-métrages, et développement d'outils d'accompagnement du patrimoine, du Jeune public, etc...) et au national (Acid, GNCR, ...) pour renforcer la visibilité.

#### Sur le Documentaire en particulier :

- Développer la coordination du Mois du Film Documentaire dans les salles de cinéma de la Région (ligne éditoriale priorisant l'accompagnement des films régionaux, rencontres pro, tournées de réalisateurs, ...), ainsi que dans le réseau des médiathèques et autres lieux de diffusion non-commerciale (liens aux BDP, réseaux de médiathécaires spécialisés, formation,...).
- Développer les journées de formation sur le documentaire auprès des exploitants, en renforçant le dialogue avec les producteurs en région. L'enjeu étant d'accompagner le documentaire à l'année dans les salles.
- Il a par ailleurs été proposé de conduire une réflexion sur l'organisation de la sélection des films pour le Mois du doc (quel cadre pour la sélection ? procédures ? création d'un comité ? avec la présence d'associations et de professionnels impliqués dans la diffusion du documentaire ?,...)

#### Sur la rémunération des auteurs accompagnant leurs films :

Le débat qui consiste à déterminer si l'on doit rémunérer un auteur qui accompagne son film pendant une diffusion existe depuis de nombreuses années au niveau national et il est porté en Région par l'association ATIS.

Il y a consensus pour affirmer qu'il est non pertinent et incongru de rémunérer un auteur (un acteur ou un technicien) qui viendrait faire la promotion d'un film lors d'une avant-première ou d'un festival.

La question divise néanmoins lorsque la question porte sur l'accompagnement de documentaires ou de films en dehors des circuits de distribution classiques et notamment lorsqu'il s'agit d'accompagner les œuvres lors de tournées de plusieurs jours, loin des métropoles, avec à l'issue de la projection des débats avec les spectateurs.

Une réponse positive à cette revendication induirait une série de questions qui demanderont des arbitrages : qui est le « payeur » ? sur quels crédits ? quel statut (intermittents, régime général) ?

#### Développer une réflexion sur la diffusion hors salles :

- Développer les partenariats ciblés avec des lieux alternatifs, croiser les disciplines et les publics.
- Développement de l'accès à des plateformes VOD.
- Collaboration avec Tènk ?

## **Synthèse du groupe « EDUCATION A L'IMAGE »**

**Groupe animé par Virginie Mespoulet**

### **Synthèse des enjeux :**

- Regarder ce qui ne fonctionne pas ou pourrait mieux fonctionner, mais en faisant attention de ne pas perdre de vue ce qui marche.
- Préserver les dispositifs, garder en tête que la priorité reste les publics, jeunes et moins jeunes, ainsi que les partenaires culturels, éducatifs et sociaux.
- Préserver également le réseau, garant de la qualité des propositions et actions mises en œuvre dans le cadre des PREAFCAV (Pôles régionaux d'éducation artistique et de formation au cinéma et à l'audiovisuel) et des dispositifs PDI (Passeurs d'images) et LAAC (Lycéens et apprentis au cinéma), et du maillage territorial.
- « Harmoniser » toutes les « bonnes pratiques » de chacun des territoires aurait un coût conséquent.
- Ne pas perdre de vue que les Pôles et les dispositifs en et hors temps scolaire (Titre II) ont des liens avec les titres I et III de la convention, et qu'il nous faut travailler ensemble : travail sur le réseau, l'émergence, la diffusion, les outils de médiation avec les publics.

### **Concernant les Pôles :**

La richesse et la diversité des actions montrent à quel point les Pôles répondent à des logiques territoriales. Cette plasticité et cette capacité à répondre aux besoins de leurs territoires sont des atouts à préserver dans la nouvelle organisation régionale. La proximité avec les acteurs et la connaissance des territoires sont essentielles au bon fonctionnement de la mission.

Des pistes d'harmonisation et de programmation et de contenus sont proposées, mais un travail d'éditorialisation des contenus est nécessaire. Pour cela, besoin urgent d'arbitrage, d'un modèle organisationnel définit de façon à pouvoir penser une transition.

L'échange d'expertise d'usage et de pratique entre les Pôles existants permettra de nourrir la réflexion, et développer de nouvelles modalités d'action.

Mise en œuvre d'un fonctionnement collaboratif et éditorialisé sur les programmes de formations (modules tournants, programmes complémentaires....).

Un COFIL à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine permettrait d'harmoniser les moyens techniques, la ligne éditoriale, etc. (par exemple sur des temps forts qui nous réunissent chaque année : Festival de Clermont-Ferrand, Festival de La Rochelle et Festival de Bordeaux).

Mais attention à conserver les relais territoriaux et le maillage territorial.

Attention également : l'harmonisation ne permettrait pas d'économie d'échelle : le déplacement de jeunes et des coordinateurs ont un coût. Une harmonisation passe donc soit par une hausse des moyens, soit par une diminution des actions.

**Point spécifique sur l'émergence** : il est important de mettre l'accent sur ce sujet qui ne rentre pas dans les cases et nécessite de faire le lien entre les titres I et II. Il faut inventer quelque chose pour accompagner les jeunes qui ont envie d'aller plus loin que la réalisation d'un film d'atelier proposé dans le cadre des dispositifs d'éducation à l'image existants, mais qui ne sont pas encore prêts à se confronter à un fonds de soutien. À la

marge, des dispositifs sont d'ailleurs déjà formalisés : « La 1<sup>ère</sup> des marches » porté par l'ACAP et « La Ruche » porté par Gindou Cinéma.

Il est nécessaire de favoriser le portage par les pôles d'une mission relais autour des enjeux de l'émergence et de préprofessionnalisation (repérage, accompagnement, liens avec le secteur professionnel...).

### **Du point de vue des professionnels intervenants dans le cadre du Pôle et des dispositifs TS et HTS :**

Besoin de la présence des Pôles et/ou des coordinations des dispositifs sur l'amorçage des projets, la méthodologie et le montage financier.

Nécessité d'avoir des moyens décents pour fonctionner. L'éducation à l'image est une vraie pratique qui demande des compétences spécifiques et les moyens afférents (temps d'ateliers plus longs et mieux définis, prise en compte du financement du matériel...).

Besoin de temps d'échanges autour des pratiques sur ce qui a fonctionné ou pas, s'enrichir des expériences des uns et des autres, se rendre visite sur les ateliers.

### **Préconisations organisationnelles, plusieurs options :**

- Les Pôles sont déployés sur trois structures différentes, tel qu'actuellement : chaque région exerce sur son territoire les trois missions de Pôle (à savoir : ressources, formation et animation du réseau).
- Les Pôles sont déployés sur trois structures différentes, avec chacune une des missions des Pôles à charge. Dans ce cas-là, les choses seront à préciser : qui s'occupe des ressources, qui de la formation, qui de l'animation du réseau ?
- Ils sont déployés sur une structure centralisée à Bordeaux, Poitiers ou Limoges, avec des antennes garantissant le maillage territorial.

### **Concernant Passeurs d'images**

#### Préconisations :

- L'Etat des lieux montre une certaine porosité entre la mission des pôles et le dispositif ; les différentes coordinations et la charte / protocole d'accord interministériel existent, mais les modes de fonctionnement et d'éditorialisation diffèrent en fonction des territoires.
- Un **COPIL annuel à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine permettrait de fixer une « ligne éditoriale »** du programme de formation et l'échange d'expertise d'usage de créer un programme cohérent et de qualité, qui puisse circuler à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine.
- Un COPIL sur des temps forts qui nous réunissent chaque année (Festivals de Clermont Ferrand, La Rochelle et Bordeaux).
- En revanche, l'instruction des dossiers repose sur une connaissance des territoires, des acteurs et sur une ingénierie locale. Les coordinations des 3 anciens territoires doivent donc être présentes au COPIL. Pose la question du temps nécessaire à l'instruction des dossiers.
- A terme, les **appels à projets pourront facilement être harmonisés**, avec notamment la perspective d'organiser 2 sessions d'appel à projets par an pour l'ensemble du territoire, avec les aménagements suivants :
  - o La modalité de financement pourrait être harmonisée (financement direct ou à la coordination régionale Passeurs d'Images ; critères d'instruction).
  - o Un calendrier unique de dépôt de dossier, une modalité d'inscription unique peuvent être proposés.

- Pour les équipements possédés par les coordinations (table mash-up, boîte pré-cinéma...), un plan d'action mutualisé et des formations pourraient être mis en place à l'échelle de la grande région.
- Dans l'ensemble, **le travail pourrait être déployé mais sur une structure avec des antennes et pas sur une structure en tête de la Grande région.**

### **Concernant Lycéens et Apprentis Au Cinéma**

Les bilans réalisés par les coordinateurs des 3 sites ont permis de mettre en évidence 3 modèles différents de coordinations, en lien avec leur histoire respective.

Cet état des lieux a également permis de rendre compte de l'important travail invisible et souterrain mené sur le dispositif.

Au vu de ces éléments le réseau des exploitants abandonne sa demande de coordination de LAAC. En effet, l'hétérogénéité des 3 coordinations et le fait qu'il n'y ait pas d'appel d'offres limitent la perspective d'une coordination unique.

En revanche, si les exploitants sont déjà étroitement liés à la bonne marche du dispositif, cette collaboration peut et doit être développée.

Tout le monde s'accorde sur le fait que ce qui prime, c'est le dispositif et ses bénéficiaires, et qu'il est important de développer la formation de proximité et d'essayer, dans la mesure du possible, d'organiser les dispositifs de manière à ce que chaque élève puisse recevoir un programme d'éducation à l'image de la maternelle au lycée.

De vrais exemples de réussites existent et il est important de poser comme priorité le fait de maintenir ces réussites mais aussi les maillages et la proximité des territoires.

### **Préconisations :**

- **Maintien des trois coordinations académiques** et préservation des acquis au niveau de la formation.
- **Constitution d'un comité de pilotage inter académique** Nouvelle-Aquitaine avec pour objectifs de créer du lien et de la cohérence dans le travail des 3 coordinations, selon plusieurs axes de travail :
  - o démocratiser le dispositif, développer le réseau d'acteurs : **les associations d'auteurs, de producteurs et d'exploitants, ainsi que les Pôles d'éducation à l'image, devront faire partie de ce comité** de pilotage afin de favoriser une réflexion transversale et de proximité.
  - o tendre vers une harmonisation et une **mutualisation des moyens et des outils de formation** (outils et formations pour les exploitants, avant-programmes numériques...).
  - o choisir un **film régional commun aux 3 coordinations dès 2017/2018**, avec formations et accompagnements spécifiques.
  - o répartir de façon plus égalitaire les moyens financiers attribués par la Région et l'Etat.
  - o inscrire la réflexion dans le cadre du Parcours d'Education Artistique et Culturel de l'élève.

## Synthèse du groupe « EXPLOITATION »

Groupe animé par Pierre Da Silva

### Rappel des objectifs du groupe :

- Propositions pour la rédaction du futur règlement d'aide à l'investissement des salles de cinéma-projet rénovation/ extension/ transfert ou création
- Proposition pour la rédaction du futur règlement d'aide directe aux salles
- Propositions pour la rédaction du futur règlement d'aide aux emplois de postes de médiateurs pour les salles de cinéma.

### 1. Aide à l'investissement des salles de cinéma-projet rénovation/ extension/ transfert ou création

#### Propositions :

Une aide différenciée selon la nature et l'ampleur du projet :

- Rénovation / modernisation de l'équipement : taux d'intervention de 25% / aide plafonnée à 100 000 €. Réfléchir à l'introduction de critères (attractivité, nouvelles technologies, dimension culturelle, lien social, etc.) ;
- Aide à l'extension (1 écran ou plus) : taux d'intervention de 20% / aide plafonnée à 200 000 € ;
- Projet structurant (création ou changement de site) : taux d'intervention de 20% / aide plafonnée à 400 000 € ;
- Etudes de marché et études de programmation préalables (obligatoire pour les catégories 2 et 3) : taux d'intervention de 50% / aide plafonnée à 10 000 €.
- 16 projets identifiés à partir de 2017 l'enveloppe financière à mobiliser pourrait atteindre 5M€ sur les 3 prochaines années, et 8M€ sur l'ensemble de la mandature.

Adossement des services instructeurs de la Région au CNC (Commission d'aide sélective) pour un suivi plus près du dossier d'instruction et de l'avis de la commission :

- représentant de la Région, en tant qu'observateur, dans le comité des aides sélectives du CNC,
- dossier déposé simultanément au CNC et à la région.

Pistes de financements connexes avec les Départements pour création d'un nouveau RI

### 2. Extension du dispositif de soutien « aide à la progression art et essai des salles de cinéma » à l'ensemble du territoire (enveloppe 250/300 000€)

Aujourd'hui le règlement (aide à l'exploitation de l'ex-Aquitaine) est illisible et mal compris par les exploitants car il s'appuie sur l'évolution de l'indice CNC.

Le questionnaire actuel est trop complexe et redondant avec celui du CNC.

#### Proposition :

Traitement adossé au soutien art et essai des salles du CNC. Envoi de la copie du questionnaire Art et Essai (rempli pour le CNC) à la Région (c'est déjà le cas pour la DRAC) + un deuxième questionnaire simple spécifique à la Région portant sur des critères d'appréciation sur les enjeux de :

- La formation des équipes,
- La diffusion des films (notamment patrimoine, court métrages, longs métrages et documentaires de création soutenus par la Région),
- La communication.

Déterminer un système de pondération en fonction des réponses.

### 3. Aide aux emplois de postes de médiateurs pour les salles de cinéma

Le CNC a annoncé l'extension du dispositif 1€ pour 2 au titre 3 de la convention CNC/Région pour 2017/2019. Il va se concentrer sur la mise en place d'un dispositif (**qualifié de souple et en soutien à la politique régionale**) d'aide à l'emploi de création de poste « médiateur de salle de cinéma » dont **le contour de la fiche de poste** pourrait être :

Animateur /médiateur autour des films AE, notamment des

- Films classés
- documentaires de création
- du court métrage
- des films de patrimoine

Animateur /médiateur autour de la dimension jeune public

- en temps scolaire (accueil, présentation) sur les films des dispositifs
- élaboration d'une politique JP en complément des dispositifs sur le temps scolaire
- élaboration d'une politique JP sur le hors-temps scolaire
- autour du jeu vidéo, des contenus du WEB, ...
- 

Animateur des enjeux de communication de la salle

- communication papier + relation aux médias traditionnels
- création d'une communauté par l'animation des outils-réseaux sociaux, sites WEB, appli

Animateur/projectionniste, par la maîtrise de la conduite technique des projections

- maîtrise du déroulé d'une projection type
- maîtrise des outils numériques de la salle, notamment des réseaux informatiques

Le principe économique proposé par le CNC est le suivant :

25% du coût TCC du salaire pris en charge par le CNC

25% du coût TCC du salaire pris en charge par l'employeur (salle de ciné, réseau pro, ...)

50% du coût TCC du salaire pris en charge par la Région

#### **Il reste à déterminer notamment les points suivants :**

L'intérêt et la possible mobilisation de crédits régionaux (sur base 15/20 personnes, soit 300 000€ (20 personnes X 15 000€ TTC).

L'élaboration des fiches de poste en prévision des besoins de la filière.

Les modalités d'informations et de sélectivité par la Région.

Les besoins en formation, l'appel à des tiers sur ces enjeux, notamment l'organisme de formation UFOLIM qui a travaillé une proposition autour des enjeux de :

- Comprendre son environnement et positionner sa salle
- Programmer et animer sa salle de cinéma
- Développer ses projets.

L'éligibilité des demandeurs.

La nature des contrats (temps minimum /24h hebdo, sauf demande écrite du salarié, partage des contrats entre plusieurs employeurs).

Modalités conventionnelles entre le demandeur, la Région et le CNC (convention simple ? fourchette du coût salarial pour l'employeur ? modalités du versement des aides ?).

### 4. Les Réseaux de salles

Il existe deux échelons de réseaux de salles : régional et départemental. La région apporte son soutien aux réseaux régionaux et à certains réseaux départementaux (Ecrans 47,

CinéPassion en Périgord, ...). Des disparités de soutien existent, elles sont à considérer au regard des missions déployées.

L'ACPA (Association des cinémas de proximité en Aquitaine)

L'ALCP (Association Limousine des cinémas de proximité)

CLAP Poitou-Charentes (Association régionale des cinémas art et essais de Poitou-Charentes), ont convenu d'une réunion le mardi 06/09 réunion portant sur une nouvelle organisation unique d'un réseau de salles de cinéma indépendantes de la région Nouvelle-Aquitaine.

Sur les enjeux de :

- la diffusion
  - ✓ court métrages (notamment l'extension du CLAP)
  - ✓ documentaires (notamment réorganisation de CINEQUADOC et extension du Mois du Film Documentaire)
  - ✓ long métrages soutenus (hors AP prestige et festival)
  - ✓ de films de patrimoine
- d'organisation de journées professionnelles (pré-visionnement et réunion d'informations), en lien AFCAE, ADRC, Agence du Court, ...
- de formation continue courte par les pairs
- de participation au dispositif lycéens et apprentis au cinéma.

Les 3 réseaux (fusionnés en un seul ?) ambitionnent de construire un projet sur les missions qui pourraient lui être confiées par la collectivité. Cela demandera des arbitrages.



## Synthèse du groupe « RH/EMPLOI/FORMATION »

Groupe animé par Isabelle Barrère

### Objectif du groupe :

- Définir de quelle façon la collectivité pourrait disposer d'un outil d'observation de la filière cinéma/audiovisuel en capacité de produire des données, de la statistique et de l'analyse en mode macro et non plus uniquement en fonction des dossiers déposés.
- Déterminer les besoins en formations de la filière.

**Constat** : La méthodologie existe. Elle est pratiquée dans d'autres secteurs de la culture. Dans le champ du cinéma et de l'audiovisuel, les données existent mais elles sont éparées.

**Préconisation** : confier cette mission à un opérateur qualifié (Agence A ?, Future agence du Livre et du Cinéma ? ...), en concertation avec les services compétents de la Région.

## CONTRIBUTEURS

### Structures

ACREAMP, association de cinémas d'art et d'essai Aquitaine, Limousin et Midi Pyrénées  
ACPA, association des cinémas de proximité  
Agence Captures  
L'Agence A  
AGEC, Aquitaine groupement d'employeur culture  
Amo Films  
Anekdotia Productions  
APC2A, Association des Producteurs Cinématographiques et Audiovisuels d'Aquitaine  
APL  
ATIS, Auteurs de l'image et du son  
L'atelier Documentaire  
Balthazar Production  
Bureau d'Accueil de Tournage de Lot-et-Garonne (BAT47)  
Chacapa Studio  
La Chambre aux fresques  
Chicken's Chicots  
Ciné Passion  
Cité internationale de la bande dessinée d'Angoulême  
CLAP  
Collectif CALIPPSO  
COREPS  
Corpus films  
Cristal Groupe  
Cryogène  
DRAAF  
Dublin Films  
ECLA  
Festival de Brive  
Les Films du Temps Scellé  
Foley'Torium  
France 3 Poitou-Charentes  
FRMJC Poitou Charentes / Passeurs d'images  
Game Audio Factory  
Grand Angle  
Groupe Fiction ALPC  
Hiventy  
I Can Fly  
Koala prod  
Leitmotiv Productions  
Limousin Cinémas de proximité  
Magelis  
Mara Films  
Marennes Oléron TV  
Marmitifilms  
Norimage Film  
Philéas Production  
Piste rouge  
Association Poitou Charentes Documentaire  
Pôle emploi  
Prima Luce

Prima Linea  
Pyramide Productions  
Rectorats de l'académie de Bordeaux  
Rectorat de l'académie de Poitiers  
Rectorat de l'académie de Limoges  
Saison cinq  
Samka  
Sancho & Co  
Schmuby productions  
SPFA, Syndicat des Producteurs de Films d'Animation  
SPI, Syndicat des producteurs indépendants  
SRF, Sociétés des réalisateurs de films  
Société Samka Productions  
Société 2d3D  
Société Solidanim  
UPC, Union des Producteurs de Cinéma  
Les yeux verts, Pole Régional d'Education à l'image – académie de Limoges

### **Participants**

Jérôme Amimer  
Jean-Marie Barbe  
Rafael Bernabeu García  
Nathalie Benhamou  
Julien Billeau  
Hervé Bonnet  
Baptiste Boucher  
Thomas Bouniort  
Lucie Bruneteau  
Jeremy Camus  
Aymeric Castaing  
Jean-François Cazeaux  
Alice Chaput  
Alain Chollon  
Suzanne Chupin  
Maguy Cisterne  
Yohann Costedoat  
Florent Coulon  
David Couture  
Frédéric Cros  
Esther Cuénot  
Marc Dalla-Longa  
Catherine Darrouzet  
Nicolas Dattilesi  
Olivier Daunizeau  
Eric Debègue  
Eric Deup  
Emmanuel Devillers  
Elachmia Didi-Alaloui  
Jérôme Dopffer  
Philippe Doyen  
Sébastien Durupt  
Auriane Faure  
Marc Faye  
Fanny Ficheux  
Laurent Fontaine  
David Foucher

Camille Fougere  
Emmanuelle Glemet  
Yves Gaonac'h  
Jean-Raymond Garcia  
Cathy Géry  
Audrey Granet  
Romain Grosjean  
David Guyard  
Sophie Hahne  
Serge Houot  
David Hurst  
Agnès Jammal  
Christophe Jankovic  
Cyril Jegou  
Samuel Kaminka  
Cécile Laufman  
Pascal Lamargot  
Nicolas Lapeyre  
Philippe Lecoq  
Loïc Legrand  
Emma Le Bail Deconchat  
Yves Le Pannerer  
Jean-François Le Van  
Frédéric Lemaigre  
Maël Le Mée  
Yannick Léon  
Alain Lévêque  
Jean-Christophe Lie  
Emmanuel Linot  
Thierry Lounas  
Nicolas Lyonnet  
Rafael Maestro  
Philippe Mangin  
Fabrice Marache  
Antoine Martin  
Jean-Philippe Martin  
Adrien Martre  
Gilles Mathieu  
Odile Méndez-Bonito  
Laetitia Mikles  
Florent Mounier  
Sandra Mourad  
Isabelle Neuvialle  
Jeanne Oberson  
Karel Pairemaure  
Julie Paratian  
Laurent Philton  
Cyrielle Perillhon  
François Perlier  
Benoit Perraud  
Jules Pottier  
Raphaël Pillosio  
Emmanuel Quillet  
Nathalie Redant  
Clément Rière  
Pascal Robin  
Anthony Rodier

Didier Roten  
Thibault Ruby  
Thomas Schmitt  
Philippe Stellati  
Guillaume Thévenin  
Antoine Tournerie  
Sarah Vayssey  
Martine Vidalenc  
Marie-Hélène Virondeau  
Thomas Vriet  
Géraldine Zannier

### **Représentants services Nouvelle-Aquitaine**

Isabelle Barrere  
Dorine Bourineau  
Karine Bouyer-Brennetot  
Pierre Da Silva  
Gladys Delande  
Annaëlle Delcroix  
Elisabeth Douzille  
Alexandre El Bakir  
Nathalie Foucard  
Valérie Fumet  
Ludovic Géraudie  
Morgan Huyghe  
Jean Jay  
Annie Lavoix  
Nathalie Leuret  
Patricia Oudin  
Agnès Paratte  
Pascal Pérennès  
Isabelle Peyraud  
Catherine Rolland  
Aude Souriau  
Virginie Thomas  
Sandrine Thoreau  
Anaëlle Valranges  
William Windrestin

### **Représentants Agence Ecla**

Noémie Benayoun  
Mia Billard  
Stéphanie Collignon  
Raphaël Gallet  
Maëlis Gosset  
Sébastien Gouverneur  
Nina Julien  
Virginie Mespoulet  
Hélène Pernette  
Antoine Sébire

### **Partenaires**

CNC, Centre National du cinéma et de l'image animée

Conseil Départemental de la Charente  
Conseil Départemental de la Charente-Maritime  
Conseil Départemental de la Dordogne  
Conseil Départemental des Landes  
Conseil Départemental du Lot-et-Garonne  
Direction régionale des Affaires Culturelles

## **Annexe 1 : Retours du « Groupe Fiction ALPC»**

*Association regroupant des « professionnels de la Fiction réunissant des acteurs significatifs de la région (auteurs, réalisateurs, scénaristes, interprètes, producteurs, directeurs de production et de postproduction, prestataires, distributeurs, festivals) ».*

Notre association a pris connaissance de la synthèse établie par la région et souhaite apporter un certain nombre de précisions au texte mais également rappeler que la concertation qui a mobilisé les professionnels dans des conditions parfois laborieuses ne saurait être aboutie sans une audition par les élus régionaux du Groupe Fiction ALPC avant la présentation prévue à l'assemblée régionale le 5 octobre.

La Nouvelle-Aquitaine, née de la fusion des régions, offre potentiellement le premier espace de développement d'un écosystème global favorisant la Fiction pour le cinéma et l'audiovisuel selon les objectifs d'initiative locale posés de 2009 à 2015.

A ce titre, il conviendra de préserver et renforcer les trois axes (aides aux œuvres, aides au programme d'entreprise, COM TV) en privilégiant l'accompagnement de la communauté professionnelle régionale, aspect clé de la stratégie territoriale.

## **LES AIDES AUX OEUVRES**

Le soutien financier **en amont** des projets pour les auteurs, réalisateurs, producteurs doit être réformé selon deux principes forts :

Concernant les aides financières, nous préconisons une réflexion plus globale liée à **l'élaboration des projets**, car l'amont ne peut être « mécaniquement » envisagée sur les seuls axes d'écriture et développement. L'analyse pourrait être notamment fondée sur une appréhension plus fine et diversifiée des dépenses éligibles en amont des projets et par des comités d'experts distincts entre élaboration et production.

Afin de répondre aux **impératifs de stratégie territoriale** nous souhaitons que cette ligne budgétaire bénéficie aux auteurs régionaux et aux producteurs de la région ou aux entreprises extra régionales dès lors que ces dernières accompagnent un auteur implanté localement.

Enfin, il n'est nullement envisageable de rediriger les subventions sélectives prévues en amont vers des dispositifs d'accompagnement renforcé. En effet, il convient de distinguer l'accompagnement/orientation, le parrainage des projets (quel qu'en soit l'étape) du fonds de soutien sélectif qui clôture un parcours.

Nous abordons ici le schéma des **aides à la production**.

Plutôt que s'appesantir sur les dispositifs classiques d'intervention prévus par les règlements, nous souhaitons attirer l'attention de la région sur les points suivants :

Conformément aux objectifs affichés, il s'agit ici de rendre possible l'émergence d'un tissu de sociétés capables d'initier des projets ambitieux dans ce domaine, de rayonner nationalement et internationalement, seuls ou par le biais de coproductions.

Or nous avons constaté à plusieurs reprises le développement de productions associées, ne justifiant pas la définition de coproducteur délégué c'est-à-dire garantissant la bonne fin du projet.

Cette démarche d'association financière ne peut s'installer dans le temps au risque de dénaturer les objectifs de développement qualitatif de la filière.

De même il est nécessaire de prendre en considération l'émergence spécifique des studios d'animation rattachés au pôle Magelis dont les interventions oscillent entre prestations de service, production exécutive et le cas échéant production déléguée.

Il ne s'agit nullement de remettre en question ce modèle de développement mais bien encore une fois de qualifier les pratiques professionnelles notamment contractuelles en vue d'y apporter les réponses réglementaires appropriées.

A ce titre peut-être faut-il s'interroger sur un Fonds Filière hors 1€ pour 2€ dédié à la production associée, exécutive ou prestations techniques.

Par ailleurs nous préconisons de porter à 40 000€ l'aide au court métrage et maintenir à 220 000€ le plafond au titre du long métrage. De plus il nous paraît indispensable de fluidifier l'examen des projets en portant à 5 sessions annuelles le nombre de dépôt. A défaut, réfléchir à d'autres modalités d'expertise (fil de l'eau, ...)

Afin de veiller à la qualification des pratiques de production, dans tous les cas, il nous paraît indispensable que tout dépôt envisagé puisse faire l'objet d'un rendez-vous

préparatoire avec les services de la région et l'agence en vue de préciser l'implication du producteur ou coproducteur régional.

### **Le cas particulier de l'international**

Avant la fusion, la région Aquitaine a développé un dispositif original dédié au soutien aux films sans frontières. Avec ce nouveau territoire de production et d'échanges il nous apparaît nécessaire de renforcer et consolider ce schéma d'intervention à la fois en termes de mise en oeuvre et des moyens financiers consacrés.

Au titre de la mise en oeuvre, nous souhaitons un dépôt commun du court et long métrage de fiction à l'international, une évaluation confiée à des experts distincts (à défaut prévoir dans les comités existants des experts spécifiques), une session supplémentaire ou des modalités de dépôt au fil de l'eau

Enfin une ligne budgétaire spécifique sera bienvenue.

### **Les aides après réalisation**

Les professionnels de la filière régionale (sociétés de production, associations, collectifs) pourraient bénéficier d'une aide pour les films non aidés précédemment sur présentation d'un premier montage ou d'un film finalisé. Il a été envisagé de créer un plafond distinct entre les films de 0 à 30', de 30 à 60' et les longs métrages. L'aide pourrait être astreinte à la production d'un DCP et/ou LTO par la société de production soutenue afin de faciliter les actions de diffusion de la Région (fabriqués en région et conservés par une cinémathèque).

## **STRATÉGIE TERRITORIALE & ACCOMPAGNEMENT DE LA COMMUNAUTÉ RÉGIONALE**

La région déclinera cette dynamique liée à l'accompagnement selon deux axes, le premier lié à la **filière professionnelle de la fiction** grâce à un dispositif résolument innovant associant la sofica d'Arte et Ciné Plus et le deuxième rattaché à **l'émergence et aux aspirants**

### FONDS FICTION RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE/ARTE/CINÉ PLUS EN PARTENARIAT AVEC LE CNC

Le développement des sociétés de production et des auteurs de Fiction de la Région Nouvelle-Aquitaine constitue le meilleur soutien à la filière régionale et à une création cinématographique nationale et internationale, diverse, originale et audacieuse.

Afin de favoriser le développement du cinéma de fiction et de soutenir une filière régionale dynamique et ambitieuse, la Région Sud-Ouest a l'opportunité de s'appuyer sur l'expertise de deux grandes chaînes de télévision française, ARTE et CANAL+ (via sa filiale CINE+), qui accompagnent depuis des années les cinéastes français et étrangers les plus talentueux. Ce partenariat entre une région française et des chaînes nationales serait inédit, porté par une philosophie commune : l'innovation et l'excellence dans le domaine artistique est la condition primordiale pour le renouvellement de la création. Un territoire se développe d'autant mieux qu'il sait accueillir des talents du monde entier et faire voyager ses propres talents.

Le fonds fiction Région Nouvelle-Aquitaine serait financé conjointement par la Région Nouvelle-Aquitaine, le CNC et une plateforme d'investissement, société administrée par ARTE COFINOVA. Sa dotation est de minimum 1 million d'euros par an (500 000 euros de



la région Nouvelle-Aquitaine, 250 000 euros du CNC et 250 000 euros de la plateforme). Le financement de la plateforme est garanti chaque année par ARTE COFINOVA. Il est réalisé grâce à un retour sur investissement d'une partie des financements. Il permettrait aux producteurs de la Région Nouvelle-Aquitaine de développer et de produire des longs métrages. Il est ouvert à tous les formats et tous les genres de cinéma. Un premier volet est dédié au soutien des auteurs régionaux sous forme d'aide à l'écriture (100 000 euros), un second volet est dédié au développement des projets via un programme d'entreprise (300 000 euros), un troisième volet est dédié à la production de longs métrages (600 000 euros).

Le fonds s'appuie sur l'expertise et l'expérience de la filiale cinéma d'ARTE, ARTE France cinéma et sur celle de CINE+, filiale de CANAL+.

La diffusion sur ARTE et CINE+ n'est pas obligatoire mais est fortement incitée par l'implication des chaînes via ce fonds.

Par ailleurs, ARTE COFINOVA s'engage chaque année à investir directement dans les projets soutenus par le fonds.

➤ *Bénéficiaires*: Les auteurs domiciliés fiscalement en région ayant un producteur français, les sociétés de production et de distribution ayant leur siège social depuis au moins un an en région ainsi qu'un bureau d'activité. Les projets doivent avoir obtenu l'engagement d'un distributeur français. Les producteurs délégués doivent être majoritaires.

➤ Pour les projets candidats à une aide à la production, les projets doivent avoir été préalablement proposé au comité d'ARTE France ou CINE+

➤ *Fréquence*: 2 dépôts annuels pour le développement et la production

➤ *Conditions de remboursement des financements*: les aides au développement et à la distribution sont remboursées obligatoirement à hauteur de 50% par les producteurs, les aides à la production sont remboursables à hauteur de 80% des sommes investies. Toute nouvelle demande d'aide est conditionnée au remboursement de l'aide précédente pour les aides au développement et à la mise en production du film pour les aides à la production.

➤ *Sélection des projets*: La sélection des projets est réalisée un comité professionnel composé d'ARTE COFINOVA et CINE+ et d'experts désignés par la région.

Si les remontées de recettes sont supérieures à 250 000 €, les sommes excédentaires sont réinvesties l'année suivante dans le fonds.

Par ailleurs afin de compléter ce dispositif innovant et en vue de permettre le développement artistique des sociétés et auteurs régionaux, ARTE et le Groupe Fiction Nouvelle-Aquitaine s'associent pour créer deux rencontres professionnelles par an portées par des festivals de la Région. Ces rencontres ont pour objectif de mettre en lien des producteurs et auteurs internationaux sélectionnés par ARTE avec les professionnels de la région.

## EMERGENCE & ASPIRANTS

Il appartiendra à la future grande agence régionale de renforcer le bureau des auteurs en le faisant évoluer vers un bureau d'accompagnement des projets.

Un bureau d'accompagnement des projets doit être présent sur toute la filière et se positionner dans un rapport de collaboration. Il aurait pour objet la mise en oeuvre des missions suivantes.

Il doit s'adresser aux porteurs de projets ayant un lien avec le territoire de la Nouvelle-Aquitaine (soutenus ou non par le fonds de soutien régional), producteurs comme auteurs, afin de les accompagner à trouver les bons interlocuteurs artistiques, économiques et institutionnels. Il s'agit d'un bureau d'accompagnement des projets et non strictement de bureau des auteurs car il serait plus intéressant et plus juste d'apporter un accompagnement à l'ensemble de la communauté créative régionale.

Ce bureau d'accompagnement des projets aurait aussi comme mission d'ouvrir la communauté créative régionale vers la communauté nationale et d'en faire la promotion de façon à les faire exister au-delà de la région Nouvelle-Aquitaine.

Ce bureau d'accompagnement des projets devra s'appuyer sur des intervenants diversifiés, établir des liens de coopérations avec d'autres structures (écoles, association extra territoriale, syndicat professionnel, société d'auteurs, ...) et assurer une veille professionnelle de qualité.

Dans le cadre de la concertation indiqué par la région figure parmi les nouveaux axes de développement souhaités une approche **contrat de filière avec l'enseignement supérieur**, à ce titre nous proposons :

\*Soutien financier direct ciblé vers des formations professionnelles publiques à des métiers spécifiques du cinéma et de l'audiovisuel à l'université accompagnant le développement de la branche cinéma en région

\*Soutien financier à la mobilité étudiante dans le cadre de stages

\*Soutien à la promotion de ces formations et à l'insertion professionnelle de leurs diplômés en lien avec l'accueil de tournages (pour master assistant mise en scène, Université de Poitiers)

S'appuyer sur les logiques de « Passeur » pour **repérer et accompagner des aspirants**, c'est un accompagnement sensible, plus en phase avec les parcours diversifiés des candidats aspirants qui nous intéressent

- Repérage, orientation et accompagnement (individuel et collectif) des aspirants
- Création d'un fonds d'aide après réalisation pour les formats courts (cinéma, audiovisuel) permettant d'encourager les initiatives hors des circuits traditionnels, de leur apporter un concours professionnel pour la finalisation de leur projet et de dynamiser l'économie de la post production en région
- Conventionnement avec les organismes de formation supérieure en région sur des enjeux de préprofessionnalisation et de jumelage autour des parcours d'aspirants
- Accompagnement de l'économie des jeunes réalisateurs et techniciens de la région via leur intervention de transmission en éducation à l'image en et hors temps scolaire et sur du tutorat avec les aspirants
- Inscription des bureaux d'accueil de tournages dans l'accompagnement de l'autoproduction
- Création d'un fonds d'aide après réalisation pour les formats longs (fiction, documentaire, animation), venant en complément de financements publics fragiles
- Accompagner la création de nouvelles résidences tout en soutenant celles existantes sur le territoire de la Nouvelle-Aquitaine
- Lancer des appels à projets. Dans ce cadre, il devrait être possible de s'inspirer du concours de pitch et du concours de scénarii organisés annuellement lors du festival de Brive, pour mettre en place de nouveaux dispositifs de détection à l'échelle de la grande région. Plusieurs candidats par an pourraient être primés.
- Assurer une présence et une visibilité lors des festivals de la grande région.

Chaque évènement doit être l'occasion d'organiser des rencontres professionnelles. La coordination de ces journées par représentants de chaque site de la Région est primordiale.

## **LES AIDES AU PROGRAMME D'ACTIVITÉS DES STRUCTURES DE PRODUCTION**

Ce dispositif de soutien est pour nous tout à fait déterminant et doit être renforcé, notamment en préservant sa dimension sélective (à ce titre le principe de rotation des entreprises lauréates n'est pas fondée), en veillant à bien qualifier l'initiative des projets, en créant un espace de bilan intermédiaire préalable à nouveau dépôt.

Retour à deux sessions dans l'année,  
Retour au bonus mutualiste,

Instauration d'un bonus « transmission d'expériences » favorisant l'apprentissage au sens large,  
Instauration d'un plancher à 20 000€ et plafond à 50 000€,  
Réfléchir à l'extension de l'aide au programme aux distributeurs cinéma & vidéo, et aussi aux industries techniques indépendantes : envisagée à titre prospectif ou expérimental et engagée après état des lieux, cette extension permet de prendre en considération l'ensemble de la filière à la fois liée à la fabrication (industries techniques) et la distribution (ne pas oublier les exportateurs de programmes de contenus audiovisuels),  
Maintien en l'état des modalités de dépôt et par conséquent pas d'obligation faite à l'axe 1 (au contraire il est tout à fait nécessaire de préserver les différentes combinaisons possibles). De même il faut préserver les articulations entre projets soutenus en amorce au sein de l'axe 1 et les soutiens sélectifs unitaires (écriture, développement et espérons le l'après réalisation)  
Enfin, au-delà de l'aide au programme, nous rappelons notre fort attachement aux **piliers articulés** de l'aide aux oeuvres, l'aide au programme d'activité des structures de production et enfin le COM (à ce titre nous ne pouvons que regretter le piétinement du dossier) : disposer d'un fonds de soutien sélectif doté de 5 600 000€ sans réévaluer les deux autres axes de développement de la filière serait improductif.  
Du reste nous appelons de nos vœux un soutien plus structurant aux associations professionnelles (ATIS, APC2A (grande région à terme), Groupe Fiction ALPC)

## **EN GUISE DE CONCLUSION**

Le groupe Fiction tient à rappeler combien la Nouvelle-Aquitaine porte, parmi toutes les régions françaises nées de la fusion, l'espoir d'une authentique décentralisation du cinéma et de l'audiovisuel. Cet espoir est à partager avec les conseils départementaux selon le cadre prescripteur de la loi NOTRE et avec les grandes métropoles de la nouvelle région. Or pour ce qui concerne les départements, déjà investis dans le financement de la production du cinéma et de l'audiovisuel, nous constatons un manque d'information et d'échanges auquel il serait possible et nécessaire de remédier.  
Enfin, nous rappelons la nécessité d'être auditionnés par les élus et serons attentifs à l'engagement pris par la région en avril de co-construction des nouveaux règlements avec les professionnels.

## **Annexe 2 : Retours du SPFA**

### *Syndicat des Producteurs de Films d'Animation*

Malgré la raréfaction des préfinancements étrangers, de nombreux producteurs font le choix de rapatrier le travail en France. Qu'ils soient producteurs ou prestataires, les studios d'animation consentent des investissements lourds et créent des emplois pérennes. Pour mémoire, les budgets engagés dans la région sur les séries d'animation sont couramment compris entre 1 et 2 millions d'euros par œuvre.

Dans une période où les entreprises augmentent leur part de risque en portant des budgets plus importants, le financement des régions est devenu décisif pour les acteurs du secteur.

Au moment où plusieurs autres Régions s'intéressent de très près à ce secteur, il est important que la région Nouvelle-Aquitaine augmente son fonds dédié à ce genre de programmes pour attirer les nouveaux studios et renforcer ceux déjà installés.

Les producteurs et prestataires affiliés au SPFA (et qui représentent environ 80% des employeurs en animation de l'ex-région Poitou-Charentes) proposent un système de soutien régional qui permettrait pour chaque euro de soutien de générer plus de 6,5 euros de dépenses directes locales. Comparé aux autres genres, le retour sur investissement pour la région Nouvelle-Aquitaine est particulièrement favorable.

Les professionnels du secteur et notamment les studios de production et de prestation insistent sur leurs spécificités : les investissements structurels sont lourds, les emplois créés sont de longue durée, la population visée est jeune et qualifiée. Pour faire face à la potentielle augmentation du volume de travail, les studios souhaitent attirer dans la région un nouveau bassin de techniciens qualifiés et de talents (potentiellement accompagnés de leur famille).

Les producteurs et studios de prestation ont souligné le danger que constituait un « saupoudrage » des aides (c'est-à-dire une faible intensité des aides sur trop de projets). Ce « saupoudrage » a pour effet de fragiliser les producteurs et nuit à la compétitivité des studios prestataires locaux.

Il importe donc :

- A minima de stabiliser les aides régionales (et départementales) voire d'augmenter les ressources susceptibles d'avoir de fortes retombées économiques sur la région.
- de renforcer l'attractivité du territoire pour favoriser la venue de nouveaux artistes et techniciens que les studios souhaitent attirer dans la région.
- de composer la commission chargée de l'attribution des aides, majoritairement, de professionnels qualifiés, indépendant, ainsi que de responsables locaux sensibles aux problématiques économiques.

### **Sur les aides à la production**

Inscrivant leur action dans la durée, les acteurs de la filière ont un besoin vital de lisibilité et de prédictibilité.

La grande majorité des acteurs du secteur, représentés par le Spfa, demandent l'instauration d'un ratio minimum dépenses/soutien de 15%. Ainsi, 1€ de soutien génèrerait plus de 6,5€ de dépenses directes en région.

Pour les productions de séries d'au moins 78x7mn, instauration d'un plancher d'aide de 200K€.

Pour les œuvres de plus petit format, le ratio minimum de 15% s'appliquerait mais pas le plancher et ce afin de favoriser la diversité des formats.

Pour les séries de plus de 65x5mn, le taux minimum de 15% couplé au plancher de 200K€ permettra, de concentrer les aides sur les productions économiquement les plus structurantes pour la région. L'attractivité de la Nouvelle-Aquitaine et de ses acteurs locaux s'en trouvera renforcée.

A contrario, dans un contexte concurrentiel, un saupoudrage d'aides de faible intensité affaiblirait les studios en les cantonnant à des prestations ou des productions de moindre ampleur et favoriserait les sociétés sans attache régionale qui pourraient aisément partager une production entre plusieurs régions.

Maintien du plafond à 300K€ pour les productions de séries d'au moins 78x7mn.

## Annexe 3 : Retours de la SRF

*Société des Réalisateur·s de Films*

### **Sur la synthèse du Groupe « Fiction »**

#### **• Les soutiens à l'écriture et les dispositifs de soutien à l'émergence**

Il nous apparaît primordial que les politiques territoriales soient des soutiens à la création, aux œuvres et aux auteurs – autant qu'à la production, au tissu économique et à l'emploi. Les réalisateur·s expriment un fort besoin d'être en contact direct avec les opérateur·s des politiques de soutien à la création (collectivités, agences territoriales, etc.).

Un meilleur accompagnement des projets via les « bureaux des auteurs » ou le renforcement des résidences sont des pistes particulièrement bienvenues si elles sont systématiquement doublées d'aides financières aux auteurs et aux réalisateur·s.

Nous rappelons que le scénario est l'outil principal de recherche de financement de la production, quels que soient le format, le genre ou l'économie du film. Nous rappelons également que l'objectif de politique publique de diversité sociale en matière de création passe notamment par la rémunération des auteurs et du temps de l'écriture. Il s'agit par ailleurs d'une proposition d'intérêt général : il en va de la qualité des projets et de leur rayonnement futur.

Bénéficiaires de l'aide : Les aides à l'écriture et à la réécriture doivent être au bénéfice des auteurs et auteur·s-réalisateur·s seuls (comme c'était le cas en Limousin et en Poitou-Charentes). Les producteurs ne devraient bénéficier des aides qu'à partir de l'aide au développement. Dans le cas contraire, la somme devra être *intégralement* reversée aux auteurs et aux dépenses d'écriture, avec vérification par la collectivité.

Court métrage : Il est primordial de pérenniser les aides à l'écriture de court métrage qui existaient dans les ex-régions Limousin et Poitou-Charentes<sup>1</sup>. Un objectif de 10 aides par an *minimum* plafonné à 3000 € (sur la base de ce que proposait le Limousin) sur l'ensemble du nouveau territoire, semble être un premier palier raisonnable. Nous pourrions éventuellement réfléchir aux modalités d'éligibilité des auteurs à ces aides (afin de contenir l'afflux de projet) et à la composition des commissions (afin de mieux évaluer leurs chances d'aboutissement).

Nous soutenons entièrement le projet de création d'une résidence réservée aux auteurs-réalisateurs de court métrage sur le territoire. Ici encore, la mise en place de « bourses de résidence » sur le modèle de ce que proposera prochainement le CNC au niveau des comités de lecture de l'aide avant réalisation nous apparaît primordiale. Sur le modèle des bourses de résidences du CNC, l'aide allouée doit financer *à la fois* la rémunération du temps de l'écriture (pour 1/3 du montant) et la rémunération de l'accompagnement, d'une part, et les frais de résidence, d'autre part.

Long métrage : Les résidences d'écriture de long métrage doivent également systématiquement être dotées de bourse d'écriture. Pour exemple, les résidences d'écrivains au Chalet Mauriac étaient dotées, alors que celles des réalisateurs de long métrage ne l'étaient pas.

#### • **Les aides au développement**

Le cumul possible des aides à l'écriture et au développement sur un même projet est d'autant plus légitime que les bénéficiaires et les objectifs ne sont pas les mêmes.

#### • **Les aides à la production**

Les critères d'éligibilité retenus par le groupe de travail nous semblent pertinents. Nous attirons néanmoins l'attention de la région sur trois points :

- On pourrait peut-être améliorer les dispositifs de rencontres entre les équipes extraterritoriales et les techniciens aquitains (via les bureaux d'accueil de tournage).
- Il faut veiller à ce que les exigences de dépenses sur le territoire soient en phase avec ce que le territoire est en capacité d'offrir, notamment en termes d'infrastructures de post-production (comme l'a remarqué le groupe « filière »).
- Les projets les plus fragiles (notamment les courts métrages) doivent faire l'objet d'exigence moindre en termes de retombées économiques.

#### • **Le soutien après réalisation**

Les deux propositions du groupe de travail, soit :

- la création d'une aide après réalisation (ou aide à la post-production) pour les courts, moyens et longs métrages,
- ainsi que la création d'un prix de qualité pour les courts et moyens métrages, associé à un projet de diffusion, emportent notre adhésion et notre soutien.

Ces aides devront bénéficier à tous les genres de films.

Le Prix de qualité devrait pouvoir être ouvert aux auteurs seuls pour les projets autoproduits (avec critères limitatifs de dépôt) et réserver un couloir minimum aux auteurs-réalisateurs en cas de dépôt par le producteur.

### **Sur la synthèse du groupe « Documentaire »**

#### • **Aides à la conception et dispositifs d'accompagnement de l'écriture**

---

<sup>1</sup> 1 Pour rappel : en 2015 le Limousin avait doté 3 aides de 1833 € en moyenne et Poitou-Charentes 6 aides de 2000 € (chiffres CICLIC).

Nos remarques à ce sujet sont sensiblement les mêmes que concernant la fiction ; ces aides doivent être réservées aux auteurs-réalisateurs ; et l'accompagnement ne doit pas se substituer à une nécessaire rémunération de l'écriture.

Nous avons remarqué que les planchers et les plafonds des aides à l'écriture documentaire étaient systématiquement plus bas que ceux réservés à la fiction. Nous interrogeons cet état de fait. Le processus d'écriture documentaire est – comme tout autre – fondé sur de longs temps de réflexion, de repérages et de rédaction, et les réalisateurs de ces films sont soumis aux mêmes évaluations de leurs dossiers que les réalisateurs de fiction.

La création d'une résidence spécialisée sur l'écriture documentaire, avec la création de bourses de résidences associées, est également une excellente piste.

#### • **Aides à la production**

L'organisation des commissions en collèges distincts : fiction (court métrage, long métrage) et documentaire de création (court métrage, long métrage) nous semble une proposition intéressante pour que les œuvres documentaires soient mieux appréciées dans leur spécificité par les commissions.

Cependant, il nous semble qu'un même distinguo doit être établi avec les captations de spectacles vivants ou les magazines d'intérêts culturels, qui ne sont pas de même nature et qui pourrait rencontrer des difficultés à être évalués par la même commission.

#### • **Aide après réalisation**

Les aides après réalisation et Prix de qualité doivent pouvoir être ouverts aux documentaires de création (et aux films expérimentaux), sur les mêmes critères d'éligibilité que la fiction.

### **Sur la synthèse du groupe « portage et mise en œuvre »**

#### • **Composition et fonctionnement des commissions**

La priorité donnée aux professionnels du secteur, extérieurs à la région, nous paraît de bonne politique. A noter que les réalisateurs apprécient la qualité des échanges pendant les oraux.

#### • **Déploiement de l'action sur le territoire**

Il apparaît en effet nécessaire de maintenir des pôles de proximité dans la région (bureaux des auteurs, bureaux d'accueil de tournage, pôles d'éducation à l'image, etc.) afin de rester au plus proche des acteurs du terrain.

### **Sur la synthèse du groupe « diffusion »**

La politique particulièrement ambitieuse de la région sur la question des aides la création et à la production doit être mieux valorisée par un renforcement des aides à la diffusion des films même si l'inventivité et l'engagement des équipes sur ce volet sont salués par tous.

L'articulation du travail de la nouvelle Agence régionale et d'un nouveau réseau de salles « Art et essai » à l'échelle de la grande région – tel que proposé par le groupe diffusion – nous semble pertinente.

Afin de mettre en place un tel dispositif, il apparaît nécessaire de renforcer en moyens humains la nouvelle Agence régionale et/ou la nouvelle association d'exploitants en charge d'une nouvelle dynamique de diffusion.



Cela permettra ainsi de promouvoir efficacement :

- Les oeuvres aidées par la région (court métrage, long métrage, documentaire de création, etc.),
- Les oeuvres réalisées par les auteurs de la Région (via l'organisation de « Focus » par exemple),
- Les oeuvres découvertes par un festival de la Région (par le biais de reprises des festivals par exemple, permettant d'accroître le rayonnement de ces manifestations sur le territoire).

#### **• Rémunération de l'accompagnement des films par les réalisateurs**

Une enveloppe doit être dédiée à l'accompagnement des films par les réalisateurs. Cette problématique qui est celle de tous les réalisateurs est portée par toutes les organisations les représentant au niveau national et régional.

Les réalisateurs accompagnent pendant de longs mois les projections de leurs films, en salle ou dans les circuits de diffusion non commerciale. Ce travail est aujourd'hui indissociable de l'activité de réalisateur. Il est également un marqueur de la qualité de l'action culturelle sur un territoire. Il impacte fortement le temps consacré à l'écriture des nouveaux projets du réalisateur, ou le maintien de son activité intermittente. Ce travail n'est pourtant jamais pris en compte dans les budgets de production et de distribution et n'est que très rarement rémunéré. Une réflexion doit être engagée par l'ensemble des acteurs de la filière et par les collectivités pour palier ce grave manquement.

Nous rappelons que la rémunération de l'accompagnement des films par les réalisateurs est une des dépenses éligibles des aides à la diffusion allouée par la Direction de la Création, des Territoires et des Publics du CNC.

#### **Sur la synthèse du groupe « Education à l'image »**

Il paraît important d'inscrire dans les dispositifs d'éducation à l'image les oeuvres aidées par la région, réalisées par les auteurs de la région, ou issues des sélections des festivals de la région, selon des modalités à définir. Les réalisateurs de ces films pourraient être au centre de ces dispositifs d'éducation à l'image et de transmission aux plus jeunes.

#### **Point particulier : pérennité de l'association ATIS**

L'Association ATIS (Auteurs de l'Image et du Son en région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes) s'est engagée dans la construction d'un réseau à l'échelle de la grande région. Elle est également un maillon incontournable de la « Boucle documentaire », réseau des organisations d'auteurs-réalisateurs documentaires dont la SRF fait également partie. Cette association vient d'être contrainte de licencier sa salariée à temps partiel et s'est « mise en sommeil ». Il nous paraît important que cette association soit soutenue par la Région à la hauteur de l'expertise et de la dynamique qu'elle propose pour les auteurs-réalisateurs.